



Nations Unies

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément n° 1



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-huitième session
Supplément n° 1

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation



Nations Unies • New York, 2013

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Activité de l'Organisation.	3
A. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable.	3
1. Accélérer la marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	3
2. Programme de développement pour l'après-2015	5
3. Changements climatiques : le temps d'agir	6
4. Conclusion.	7
B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales	8
1. Prévention des conflits et médiation	9
2. Transitions démocratiques et élections	10
3. Maintien de la paix	11
4. Consolidation de la paix.	13
C. Développement de l'Afrique	14
D. Promotion et protection des droits de l'homme	14
E. Efficace coordination des opérations d'assistance humanitaire.	16
F. Promotion internationale de la justice et du droit international	17
G. Désarmement.	18
H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.	19
III. Renforcement de l'Organisation.	21
IV. Conclusion	24
 Annexe	
Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2013) : tableaux statistiques.	25

Chapitre I

Introduction

1. S'étant métamorphosé depuis qu'a été conçue l'idée d'une organisation des Nations Unies voici 70 ans, le monde évolue de plus en plus vite. Il doit affronter des défis d'un genre nouveau cependant que s'ouvrent à lui de nouvelles perspectives. Dans un monde où tout se tient de plus en plus, tel problème qui intéresse les uns intéresse aussi les autres. Mais toute solution aussi. Plus que jamais, l'information, les idées, la technologie, l'argent et l'homme de même que la criminalité, la pollution, les armes, les drogues et la maladie transcendent les frontières. À portée de main, la technologie est porteuse à la fois de progrès et de bouleversements. Les moyens qui étaient autrefois l'apanage de l'État sont de plus en plus entre les mains d'entités privées ou d'individus. Cette évolution est venue révolutionner le vécu de milliards de personnes, transformer les modes de développement et l'essence même de la sécurité. Les problèmes auxquels nous devons faire face tout autant que leurs solutions sont d'un genre tout à fait nouveau.

2. Fondamentalement, cette mutation est venue améliorer la condition humaine. Mais trop nombreux sont ceux qui, dans leur vie quotidienne, ignorent encore tout progrès ou espoir. Dans les pays nantis comme dans les pays pauvres, chacun redoute la pauvreté, le chômage, les inégalités, la dégradation de l'environnement et l'incurie des institutions. La plus forte génération de jeunes gens que le monde ait jamais connue a soif de débouchés et d'emplois, veut avoir voix au chapitre dans les décisions qui la concernent et réclame des institutions et des dirigeants attentifs à ses besoins. Cette jeunesse veut avoir la certitude que les institutions nationales et internationales lui sont acquises et sont capables de saisir les occasions qu'offre un monde en mutation.

3. Que l'Organisation doive s'adapter à ces réalités nouvelles pour pouvoir continuer d'influer positivement sur la vie de chacun les États Membres ne l'ignorent pas. Cependant, les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies restent aussi intangibles que le jour de leur consécration. Plus que jamais, le monde a besoin d'une organisation universelle d'États Membres unis par la quête des quatre grands buts résultant de notre texte fondateur : la paix, les droits de l'homme, la justice et le progrès économique et social.

4. Au cours de l'année écoulée, l'activité de l'Organisation s'est clairement inscrite dans cette logique à long terme. Les consultations consacrées au cadre de développement de l'après-2015 ont été l'occasion d'entendre des voix du monde entier et d'appréhender dans leur interdépendance les problèmes sociaux, économiques et environnementaux et l'impératif qu'il y a à se mettre au service de l'humanité et de la planète. Dans la déclaration de la réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international qu'elle a adoptée le 24 septembre 2012, l'Assemblée générale affirme l'importance de l'état de droit dans la triple vocation de l'Organisation. Les catastrophes naturelles qui, pour la troisième année consécutive, ont causé plus de 100 milliards de dollars de dégâts, y compris ceux que l'ouragan Sandy a infligés au Siège de l'Organisation, donnent à réfléchir quant à ce que l'avenir nous réserve si nous ne prenons pas au sérieux les changements climatiques. Dans le Sahel, des millions d'habitants ont continué de subir les effets délétères de la criminalité transnationale organisée, de la rareté et de l'instabilité politique. Les États Membres s'en sont remis à l'Organisation pour voir

arrêter une stratégie qui permette d'éliminer ces multiples sources d'instabilité et de rassembler, dans leur grande diversité, les acteurs nationaux, régionaux et internationaux dont le concours est indispensable à toute intervention efficace. En République démocratique du Congo, on voudrait, à la faveur d'un nouvel accord-cadre et de l'action conjointe de l'ONU, de la Banque mondiale et de tous les pays de la région, s'attaquer aux causes profondes de la violence récurrente et apporter la paix, la justice et le développement aux Congolais si longtemps meurtris.

5. Hélas, la mort de près de 100 000 Syriens et le déplacement de millions d'autres viennent peser sur notre conscience à tous et nous rappeler sinistrement que le salaire de la guerre c'est non seulement les pertes en vies humaines mais aussi la ruine de l'économie et des infrastructures, la destruction de sites historiques, la dislocation de fragiles liens sociaux et la déstabilisation, sans doute durablement ressentie, de toute une région. Je nourris l'espoir que nous trouverons bientôt une solution qui permettra aux Syriens d'entamer la longue entreprise de relèvement et de reconstruction. Généralement parlant, les États Membres et ceux qui en ont les moyens doivent agir plus rapidement et plus résolument pour prévenir ou lutter contre la répression et la violence, face auxquelles nous ne pouvons nous permettre de devenir insensibles. Les Nations Unies se sont donné un plan d'action censé leur permettre de mieux réagir en présence de violations graves des droits de l'homme, en tirant les leçons d'échecs passés.

6. Nous venons de marquer le dixième anniversaire de l'attentat à la bombe perpétré contre le bureau de l'ONU à Bagdad et sommes bien conscients que ce monde en mutation est, à bien des égards, gros de dangers pour notre personnel. Cette année, plus de 75 collègues sont tombés au service de l'Organisation. Celle-ci est résolue à rester partout où l'on a besoin d'elle, étant fidèle aux valeurs et principes de la Charte, aux mandats qu'elle tient des États Membres et aux espoirs et attentes que des millions de personnes dans le monde ont placés en elle. Mais, ce faisant, force lui est d'être responsable et de bien mesurer les risques de son entreprise.

7. Je rends compte ici de ce que l'Organisation fait face à tant de problèmes, en m'arrêtant sur les huit domaines d'intervention retenus par l'Assemblée générale dans le cadre stratégique de l'exercice biennal. À la faveur de mon Programme d'action quinquennal et du dialogue que j'entretiens avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres organes délibérants, je me suis attelé à l'exécution de mon mandat en m'intéressant spécialement aux domaines où, en agissant ensemble, nous pourrions faire toute la différence.

Chapitre II

Activité de l'Organisation

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable

8. Dans 1 000 jours, la plus vaste et heureuse campagne contre la pauvreté de l'histoire, celle des objectifs du Millénaire pour le développement, prendra fin. À l'approche de cette échéance, chacun redouble d'efforts pour atteindre les huit objectifs en question. Mais loin de la fin, nous devons voir dans l'an 2015 le début d'une ère nouvelle, qui sera celle où nous éliminerons la misère noire, protégerons l'environnement et offrirons à chacun la chance de s'épanouir économiquement. Nous devons faire fond sur les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement, persévérer dans l'effort pour atteindre ceux qui ne le sont pas encore, suppléer à toutes lacunes et remédier aux problèmes nouveaux et en gestation. Dans cette optique, l'Organisation aide les États Membres à articuler autour de l'axe du développement durable un programme de développement pour l'après-2015, audacieux et d'ambition planétaire. Sachant que les changements climatiques peuvent remettre en cause nos objectifs de développement, nous soutenons également les négociations sur le climat dans le but de voir se conclure, d'ici à 2015, un accord mondial juridiquement contraignant en la matière.

1. Accélérer la marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

9. Des milliards de personnes doivent aux objectifs du Millénaire de mieux vivre. Clairement libellés et faciles à comprendre, ils ont permis de dégager des priorités mondiales et nationales et de susciter l'action sur le terrain, les États, la communauté internationale, la société civile, le secteur privé et les particuliers ayant, dans l'unité, mobilisé les nouvelles technologies, la science et le partenariat au service de cette ambition. Par suite, la pauvreté recule dans le monde, l'eau devient plus accessible, 40 millions d'enfants de plus vont à l'école primaire, plus de 5 millions d'enfants qui, condamnés autrement, survivent chaque année, plus de 1,1 million de personnes qui auraient été emportées par le paludisme sont en vie et environ 8 millions de sidéens dans les pays à revenu faible ou intermédiaire survivent désormais grâce à un traitement antirétroviral.

10. Mais certains objectifs sont loin d'être atteints, les progrès étant très inégaux concernant certains autres. À moins que nous n'agissions résolument, près d'un milliard de personnes seront encore vouées à la misère noire en 2015. Des mères mourront scandaleusement en couches et des enfants contracteront des maladies évitables auxquelles ils succomberont. L'assainissement, objectif pour lequel nous accusons le plus de retard, continuera de poser problème au quotidien à des milliards de personnes. Il reste beaucoup à faire pour que tous les enfants puissent terminer le cycle d'enseignement primaire. Cinquante-sept millions ne sont pas scolarisés et, comme nous l'a rappelé Malala Yousafzai avec tant d'emphase, nombreuses sont les filles qui doivent franchir des obstacles presque insurmontables pour s'instruire. La croissance économique ne profite pas à tous et l'emploi fait cruellement défaut. Plus que tous, ce sont les jeunes qui en font les frais : 73 millions d'entre eux sont sans emploi et de nombreux autres gagnent un salaire de misère dans de mauvaises conditions de travail. Même si l'objectif de réduction de

la faim dans le monde est désormais à notre portée, une personne sur huit n'a toujours pas assez à manger et les progrès sont lents, voire au point mort dans bien des régions. Cependant, la consommation et la production mondiales dépassent la capacité de la terre : à l'heure actuelle, nous consommons 150 % de la capacité régénératrice de la Terre, contre 65 % en 1990.

11. À l'évidence, nous devons aussi repenser les relations entre objectifs et à l'intérieur d'un même objectif. Échouer à atteindre certaines cibles, c'est compromettre les chances d'en atteindre d'autres. Mesurer les progrès à larges traits, c'est se dissimuler des inégalités majeures qui vont en s'accroissant à l'intérieur de tel ou tel pays et entre tel ou tel pays, les couches les plus vulnérables de la société étant trop souvent laissées pour compte. Ne pas réaliser l'égalité des sexes, c'est remettre en cause la réalisation d'autres objectifs tributaires de l'autonomisation des femmes et de l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et à la prise de décisions. Manquer d'installations d'assainissement adéquates, c'est s'exposer gravement à la maladie comme est hélas venue le prouver l'épidémie de choléra en Haïti. Ne pas préserver et protéger ses ressources naturelles, c'est hypothéquer la réalisation des objectifs du Millénaire d'intérêt social, économique et environnemental, et laisser gagner du terrain la pauvreté, la dégradation des ressources, la déforestation, la désertification et l'appauvrissement de la diversité biologique. Géographiquement parlant, ce sont l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne qui continuent de détenir les records de mortalité maternelle et postnatale, l'écart entre ces deux régions et le reste du monde s'étant creusé. Enfin, encore que des signes récents laissent penser que le tableau n'est peut-être pas aussi sombre que nous le craignons, une grande partie des pays vulnérables et en proie à des conflits n'ont encore atteint aucun objectif du Millénaire. Alors même que nous redoublons d'efforts pour atteindre ces objectifs, le programme de développement pour l'après-2015 doit être l'occasion d'entreprendre de combler toutes lacunes et de remédier aux inégalités qui sapent toute l'entreprise.

12. L'an dernier, j'ai entrepris diversement d'appeler l'attention sur les objectifs plombés par des retards ou à-coups manifestes et de mobiliser des acteurs, souvent très divers, pour agir. En septembre 2012, j'ai lancé l'initiative « L'éducation avant tout » dans le but d'inciter la communauté internationale à élever l'éducation au rang de priorité absolue. Nous avons déjà obtenu des engagements d'un montant supérieur à 1,5 milliard de dollars. En janvier 2013, j'ai nommé mon premier Envoyé pour la jeunesse, lui donnant pour mission de promouvoir et défendre la cause des jeunes et de les écouter. La campagne « Toutes les femmes, tous les enfants » a donné lieu à des initiatives qui tendent à mettre fin à la mort évitable d'enfants et à élargir considérablement l'accès à la planification familiale. Le « Défi Faim zéro » voudrait permettre à chacun de jouir du droit à l'alimentation dans l'avenir, l'initiative « Renforcer la nutrition » voulant généraliser la nutrition de la mère et de l'enfant. L'Assemblée générale a lancé une campagne en faveur de l'assainissement à l'occasion de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau en 2013, le système des Nations Unies s'étant remobilisé au service de l'Appel à l'action en faveur de l'assainissement. Nous avons aussi redoublé d'efforts aux niveaux national et international pour réunir des données de nature à nous permettre de mieux mesurer l'évolution des objectifs du Millénaire pour le développement et soulignons combien il importe de concrétiser les engagements pris et de cultiver une tradition de responsabilité et de contrôle.

13. Le monde a changé depuis l'adoption des objectifs du Millénaire. La taille de l'économie mondiale a plus que doublé, la croissance étant pour l'essentiel le fait des pays du Sud. Ayant augmenté, la population mondiale est devenue plus urbaine, plus mobile et mieux connectée. En 2050, elle devrait être de 9,6 milliards de personnes, dont 86 % vivront dans les pays dits aujourd'hui en développement. La population des pays développés vieillit tandis qu'en 2015 la moitié des habitants des pays en développement auront moins de 28 ans, la moitié de ceux des pays les plus pauvres, moins de 20 ans. La société civile et l'activisme politique gagnent du terrain. Les jeunes et les réseaux numériques s'imposent dans les mouvements en faveur de la démocratie et de la dignité dans le monde, qui réclament un emploi décent, l'égalité et la fin de la corruption. Ces mouvements exercent une influence politique considérable dans les pays où les inégalités se sont creusées malgré la croissance économique et le recul de la pauvreté. Les mutations économiques et démographiques de ces 10 dernières années ont eu un impact non moins considérable sur l'environnement. À preuve, l'explosion de la demande d'eau, de denrées alimentaires et autres produits de base et la plus forte consommation d'énergie, source de gaz carbonique. En outre, on comprend mieux les conséquences des changements climatiques, y compris les pertes que pourraient occasionner les catastrophes naturelles à venir. Enfin, l'aide internationale commence à changer radicalement de physionomie. L'aide publique au développement a baissé de 4 % entre 2011 et 2012. Elle restera une source d'assistance et un moteur non négligeable pour les pays les moins avancés, mais d'autres sources de financement divers viendront prendre une place de plus en plus importante dans le futur programme de développement.

2. Programme de développement pour l'après-2015

14. Le programme de développement pour l'après-2015 offre une occasion inédite de relever les défis nouveaux et d'aller au devant de ceux que l'avenir nous réserve tout en œuvrant plus efficacement à atteindre nos objectifs actuels. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en juin 2012, les États ont redit leur attachement au développement durable dans ses trois dimensions interdépendantes : le développement économique (y compris la fin de l'extrême pauvreté), l'intégration sociale et la viabilité de l'environnement. Ils sont convenus de faire fond sur les acquis des objectifs du Millénaire pour le développement en arrêtant un ensemble d'objectifs de développement durable d'envergure mondiale applicables dans tous les pays. Le groupe de travail ouvert de 30 membres que l'Assemblée générale a chargé de cette mission s'y est attelé. Les États Membres réfléchiront également à une stratégie de financement du développement durable et à comment mieux partager les technologies.

15. En juillet 2012, j'ai chargé un groupe de 27 éminentes personnalités issues de gouvernements, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé, d'aider les États Membres à arrêter un programme de développement pour l'après-2015 en formulant des recommandations audacieuses mais pratiques de nature à permettre de relever les défis planétaires du XXI^e siècle en faisant fond sur les objectifs du Millénaire pour le développement, d'éliminer la pauvreté et de favoriser le développement durable. Cinq principes majeurs forment la clef de voûte des recommandations du groupe. Le nouveau programme doit s'adresser à tout le monde. Il doit s'ordonner autour du développement durable, ayant pour finalité de stimuler la prospérité tout en s'attaquant aux menaces que les changements

climatiques et la dégradation de l'environnement font peser sur l'humanité. Il doit ériger la création d'emplois en priorité. Il doit regarder la paix, la sécurité et l'élimination de la violence comme essentielles. Enfin, sa mise en œuvre appelle un nouveau partenariat mondial. Ce programme d'ambition universelle exige de repenser fondamentalement le mode de fonctionnement de l'économie et l'organisation de la société, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud. Mon rapport intitulé « Accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement pour l'après-2015 », dont les États Membres seront saisis en septembre 2013, s'inspire des recommandations du groupe, ainsi que d'autres idées issues notamment des milieux scientifiques et techniques et du monde de l'entreprise, de consultations nationales, régionales et mondiales diverses et des vues du système des Nations Unies. C'est dire en peu de mots combien il importe d'arrêter pour l'après-2015 un programme unique et cohérent, adossé aux principes des droits de l'homme, de l'égalité et de la viabilité, qui s'appliquerait à tous les pays sans méconnaître la situation et les priorités régionales, nationales et locales.

16. Les consultations consacrées au programme de développement pour l'après-2015 sont ouvertes à tous. Elles ont rapporté la preuve que, partout dans le monde, le citoyen veut un programme de développement mondial adossé à des principes d'action nationaux, de nature à lui donner les moyens de se bâtir l'avenir qu'il se conçoit; qu'il veut des dirigeants occupés à créer les conditions de l'avènement d'un monde plus juste et plus sûr et qu'il veut vivre le progrès dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

17. J'attends avec intérêt la réunion que l'Assemblée générale consacrerait aux objectifs du Millénaire pour le développement en septembre 2013, où tous ces éléments commenceront à converger. Je vois là l'occasion de repenser fondamentalement le développement international. Il faudra absolument que chacun observe le principe de responsabilité et assume ses obligations vis-à-vis de l'autre et comprenne que tous n'ont pas les mêmes moyens de s'adapter à la nouvelle donne.

3. Changements climatiques : le temps d'agir

18. Arracher les gens à la pauvreté et protéger la planète et ses ressources sont deux faces de la même monnaie. Les pauvres et les plus vulnérables sont ceux qui en pâtissent le plus, mais nul n'est à l'abri des effets des changements climatiques. Les 10 dernières années ont été les plus chaudes de l'histoire de l'humanité. Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient. Le tribut en vies humaines, en moyens d'existence, infrastructures et ressources détruits s'alourdit. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat proposera dans son cinquième rapport d'évaluation de nouvelles données pour nous permettre de mieux appréhender les causes humaines du réchauffement de la planète.

19. Au cours de l'année écoulée, les États Membres ont reconnu une fois de plus qu'il fallait agir d'urgence. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ils ont réaffirmé que les changements climatiques constituaient l'un des plus grands défis de notre époque. À la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Doha, ils ont donné le coup d'envoi d'une nouvelle période d'engagements en vertu du Protocole de Kyoto et arrêté un calendrier définitif en vue de l'adoption d'un accord universel sur le climat en 2015. Les pays développés se sont de nouveau

engagés à tenir la promesse qu'ils avaient faite d'aider les pays en développement à financer à long terme l'action climatique. Sachant le rôle moteur que jouent les dirigeants politiques, je note que nombreux sont ceux qui ont répondu favorablement à l'appel que j'ai lancé de les réunir en 2014, le but étant de susciter la volonté politique nécessaire à la conclusion de cet accord universel sur le climat. La réunion de haut niveau prévue en 2014 sera l'occasion pour ces dirigeants de faire la preuve de leur volonté politique, de susciter des ambitions et de mobiliser l'action sur le terrain en faveur de la réduction des émissions et du renforcement de la résilience.

20. Parallèlement, mon initiative Énergie durable pour tous, partenariat regroupant gouvernements, secteur privé et société civile, vise à garantir l'accès de tous à l'énergie et à doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030. Pour l'heure, nous avons récolté des dizaines de milliards de dollars et plus de 75 pays développés ont adhéré à l'initiative. Y ont souscrit de petits États insulaires, des pays émergents comme des pays développés, entre autres parties. De nouveaux responsables en ont pris les rênes, des pôles régionaux et thématiques ont vu le jour et nous allons de l'avant.

21. Jamais il n'y a eu de raisons plus impérieuses et plus palpables d'agir face aux changements climatiques. Mis en œuvre, les moyens d'intervention existants donnent des résultats concrets. Quelque 118 pays dans le monde, dont plus de la moitié sont en développement, se sont donnés des politiques ou des objectifs en matière d'énergie renouvelable. L'adhésion de plus en plus large du public et des milieux politiques à l'idée de l'action concrète aidant, les accords internationaux trouvent application et inspirent les choix de principe sur le terrain. Les investissements dans les énergies propres ont dépassé les 1 000 milliards de dollars. Mais il faut faire encore plus. Je tire fierté de ce que la remise en état du bâtiment du Secrétariat à New York ait été pensée pour réduire de 50 % la consommation d'énergie de l'Organisation et de ce que, à la faveur de l'initiative ONU « Du bleu au vert », nous entreprenons de réduire l'empreinte carbone des opérations de paix. Pour relever le défi des changements climatiques et du développement durable, il faudra concilier élimination de la pauvreté, développement économique et protection de l'environnement.

4. Conclusion

22. Dans les deux années à venir, il nous faudra répondre présents à divers grands rendez-vous et échéances qui, pris ensemble, nous offriront l'insigne occasion de nous insuffler le nouvel élan politique nécessaire pour nous attaquer concrètement à ces questions dans leur interdépendance. En 2013, outre la réunion spéciale qu'ils consacreront aux objectifs du Millénaire pour le développement, les États Membres se réuniront à l'occasion du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, de la réunion de haut niveau sur les handicaps et le développement et de la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, le but en étant de convenir d'un mécanisme de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. En 2014 se tiendront la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Conférence décennale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral et la troisième Conférence

internationale sur les petits États insulaires en développement. J'inviterai également les dirigeants du monde entier à un grand sommet sur les changements climatiques. Ces rencontres accoucheront en 2015 d'un accord sur un nouveau programme de développement et d'un calendrier dans la perspective de l'adoption d'un instrument général contraignant sur les changements climatiques. L'ONU aidera les États Membres à saisir pleinement l'occasion de chaque rencontre en sorte de dégager à terme des solutions radicales à la mesure de l'ampleur des défis à relever.

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

23. L'année écoulée a bien permis d'éprouver la complexité des conflits modernes et la difficulté qu'il y avait à y apporter, dans la cohérence, des solutions internationales efficaces. Des pays comme l'Afghanistan, Haïti, le Mali et les pays du Sahel, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie et le Yémen sont en proie à un faisceau de facteurs d'instabilité agissant les uns sur les autres, qui ont pour nom sectarisme, criminalité, extrémisme, exclusion, corruption, pressions sur les ressources, la population et l'environnement, faiblesse et légitimité douteuse de l'État, violations généralisées des droits de l'homme, voisinage instable, usage d'engins explosifs contre des civils, porosité des frontières favorisant la circulation illicite d'armes, de drogues et de personnes. Alliés aux progrès technologiques, ces facteurs sont venus renforcer la puissance de groupes armés et d'éléments criminels et extrémistes en leur donnant plus de moyens de sévir, notamment en recourant à des tactiques asymétriques. Généralement bien équipés et financés, ces groupes armés qui font fi des frontières, comme jamais auparavant, sont parfois mus par quelque idéologie. Certains de ces terrains où ils évoluent posent des problèmes sensiblement plus complexes que par le passé.

24. Au cours de l'année écoulée, les civils ont plus que souffert, surtout lorsque divisée, la communauté internationale n'a pas la volonté politique collective d'agir, comme en République arabe syrienne. Le cadre normatif de la protection des civils, notamment les notions de « responsabilité de protéger » et de « protection responsable », continue d'alimenter des débats parfois purement stériles. J'ai invité l'Organisation à réfléchir à la manière de se donner véritablement les moyens de faire face à toutes crises et de défendre les droits de l'homme dans le sillage des conclusions du Groupe d'examen interne de l'action des Nations Unies à Sri Lanka. Nous sommes convenus de réaffirmer l'ambition de notre responsabilité collective, de renouer le dialogue avec les États Membres, de nous doter au Siège de mécanismes d'intervention plus efficaces et de renforcer non seulement notre présence dans les pays, mais aussi notre capacité d'action dans le domaine des droits de l'homme et la gestion de l'information. Je demande aux États Membres de se tenir prêts à jouer le rôle qui leur incombe et de s'armer de la volonté d'agir dans l'unité pour mettre fin aux violations inqualifiables du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous ne pouvons permettre de laisser l'exercice des pires violences sur la personne de civils se banaliser au point d'en perdre notre force d'indignation et notre volonté d'agir.

25. De plus en plus nombreux et divers sont les acteurs qui veulent concourir à la solution de ces problèmes. L'Organisation des Nations Unies œuvre désormais couramment aux côtés d'autres acteurs internationaux et régionaux ou dans le cadre de partenariats officiels avec ces derniers. Cette façon de procéder permet de réussir

lorsque les acteurs partagent les mêmes objectifs, jouissent d'évidents avantages comparatifs, se complètent politiquement et agissent dans la coordination. Encore les acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux doivent-ils œuvrer ensemble à mettre en pratique les enseignements tirés du partage efficace des tâches dans des situations complexes.

26. Tout au long de l'année écoulée, les Nations Unies sont intervenues un peu partout dans le monde à la faveur de mécanismes divers : 15 opérations de maintien de la paix, 14 missions politiques spéciales sur le terrain, 10 envoyés spéciaux et conseillers, et diverses équipes de pays des Nations Unies. L'Organisation a redoublé d'efforts pour gagner en efficacité dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris en mettant en œuvre son initiative sur les moyens civils, en instituant un centre de coordination mondial des activités policières, judiciaires et pénitentiaires au lendemain de conflits et dans d'autres situations de crise, et en mettant en œuvre des politiques internes de transition en matière de maintien de la paix et de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui à des forces de sécurité nationales.

1. Prévention des conflits et médiation

27. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle de premier plan à l'occasion de diverses entreprises de prévention et de médiation, notamment en renforçant son dispositif d'appui à la médiation, en concluant de nouveaux partenariats plus solides avec la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation des États américains et l'Organisation de la coopération islamique, et en s'assurant le solide concours politique des États Membres. Ses bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Asie centrale et son équipe de médiateurs de réserve ont permis à l'Organisation de faire promptement face à la montée des tensions. Consciente et regrettant que les femmes restent sous-représentées dans les processus de paix, l'Organisation a également redoublé d'efforts pour donner à des groupes de femmes les moyens de s'investir dans ces processus, chaque fois que possible.

28. En Afrique, j'ai chargé une envoyée spéciale – la première médiatrice de l'Organisation – d'accompagner la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Je me suis rendu dans la région en compagnie du Président de la Banque mondiale pour appeler l'attention sur les impératifs connexes que sont la paix, la stabilité et le développement. Sachant que les pays du Sahel doivent faire face à des problèmes interdépendants d'ordre humanitaire, sécuritaire, de gouvernance et de développement, l'Organisation a arrêté une stratégie intégrée en faveur de la région. Elle a également œuvré aux côtés de l'Union africaine et d'autres partenaires à rétablir l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, au Mali et en République centrafricaine, à la suite des changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus dans ces pays et de l'instabilité qui en a découlé.

29. L'Organisation a prêté un concours étendu sous forme de médiation au Yémen pour aider à opérer dans la paix le transfert de pouvoir négocié et à amorcer le dialogue national. Au Liban, elle a continué d'aider les autorités à sauvegarder la sécurité, la stabilité et l'unité nationale. Aider à faire avancer le processus de paix israélo-palestinien étant resté pour elle une priorité absolue, j'exprime l'espoir de voir la récente reprise des pourparlers directs déboucher sur un règlement pacifique

et une solution de deux États. Les efforts qu'elle a déployés de concert avec la Ligue des États arabes pour mettre fin à la violence en République arabe syrienne et ouvrir la voie à une solution politique n'ont guère porté de fruits étant donné l'impasse politique persistant sur le terrain, dans la région et au sein du Conseil de sécurité, et la tragique escalade militaire. Ceux qu'elle a déployés pour atténuer les répercussions du conflit syrien sur la région, et notamment pour aider les pays voisins à faire face à l'afflux de réfugiés, n'ont pas davantage prospéré vu l'ampleur de la crise.

30. En Europe, j'ai continué d'user de mes bons offices pour aider les parties à Chypre à parvenir à un règlement global. J'ai aussi soutenu activement les discussions internationales de Genève sur la Géorgie et le sud du Caucase, aux côtés de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ensemble, nous avons également redoublé d'efforts pour trouver une solution acceptable au problème qui oppose la Grèce à l'ex-République yougoslave de Macédoine au sujet de l'appellation de cette dernière. En Asie centrale, en étroite collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation a suscité un resserrement de la coopération dans le domaine de la gestion de l'eau. En Amérique du Sud, où des pourparlers de paix se sont amorcés en août 2012 entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie, l'Organisation a aidé la société civile à concourir à l'entreprise par le dialogue.

2. Transitions démocratiques et élections

31. Au cours de l'année écoulée, les acquis difficiles de la démocratie ont été sérieusement menacés çà et là, notamment par l'imposition de restrictions sur la société civile et la remise en cause de l'ordre constitutionnel, fort dramatiquement en Égypte. J'exhorte toutes les parties à œuvrer spécialement à mettre fin à la violence, à favoriser une réconciliation véritablement sans exclusive et à rétablir l'état de droit. On a cependant enregistré des avancées tangibles dans certains pays comme le Myanmar et la Somalie. L'Organisation a accompagné toute une série de transitions politiques.

32. Depuis septembre 2012, l'Organisation aide à préparer et à conduire des élections dans 55 États Membres, à la demande de ceux-ci ou du Conseil de sécurité. En Afghanistan, nous avons aidé la Commission électorale indépendante à réformer le code électoral, à confectionner les listes électorales et à renforcer ses moyens d'action. Nous nous sommes efforcés en particulier d'assurer une participation élargie pour empêcher que les problèmes de sécurité ne viennent priver quelque électeur de son droit de vote, et d'asseoir ainsi la confiance dans la perspective des échéances de 2014 et 2015. En Iraq, l'Organisation a continué de fournir des conseils techniques et d'aider la Haute Commission électorale indépendante à renforcer ses moyens d'action. Par suite, la participation des femmes et des personnes handicapées s'est sensiblement élargie.

33. En Somalie, l'Organisation a aidé à mettre au point la Constitution provisoire et à instituer un nouveau Parlement fédéral, mettant ainsi fin à une transition politique qui aura duré huit ans. Créée en juin 2013, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie a pour mandat de fournir un appui politique et stratégique aux autorités somaliennes occupées à asseoir la paix et la sécurité et à bâtir de nouvelles institutions fédérales dans la perspective des élections nationales de 2016. Hélas, certains de nos collègues onusiens ont sacrifié leur vie à cette entreprise et la population somalienne reste scandaleusement en proie à l'instabilité. En août 2012,

la Mission d'appui des Nations Unies en Libye a accompagné le passage du Conseil national de transition au Congrès général national élu. Elle a aussi soutenu le processus constitutionnel, l'élection des membres de la constituante, ainsi que la création et la réforme en cours des institutions du nouvel État libyen. En Guinée, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a contribué à dissiper la méfiance qui existait entre le Gouvernement et l'opposition et à rouvrir les pourparlers sur les préparatifs des élections législatives. Au Kenya, à la veille des élections générales de mars 2013, l'Organisation a entretenu le dialogue avec les principaux dirigeants politiques dans le but de promouvoir le respect de l'état de droit. Au Burundi, elle a facilité l'adoption d'une feuille de route sans exclusive dans la perspective de l'élection présidentielle de 2015. Sa solidarité ne s'étant jamais démentie, elle a également favorisé le dialogue politique et la réconciliation nationale au Bangladesh, aux Maldives et au Myanmar.

3. Maintien de la paix

34. De par leur complexité, les conflits modernes posent des difficultés qui touchent au cœur même du maintien de la paix. Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a eu à déployer des missions de maintien de la paix dans des régions instables et inhospitalières, en pleines hostilités et en l'absence d'accords politiques, voire sur fond d'opérations de lutte contre le terrorisme. En République arabe syrienne, du fait de l'absence de perspectives de règlement politique et de l'intensification de la violence armée, la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne n'a guère pu s'acquitter de son mandat, qui ne sera pas renouvelé après quatre mois. La situation dans le pays n'a pas manqué d'influer sur d'autres opérations de maintien de la paix dans la région. Tout en continuant de veiller au respect de l'accord de cessez-le-feu conclu en 1974 entre Israël et la République arabe syrienne, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a ajusté ses opérations et sa posture pour continuer de s'acquitter de son mandat tout en veillant à exposer le moins possible son personnel aux risques résultant des affrontements qui continuent d'opposer les forces armées nationales à l'opposition armée dans la zone de séparation. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a, quant à elle, redoublé de vigilance dans le sud du pays. En mai 2013, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, chargée notamment d'accompagner le dialogue politique et le processus électoral dans le pays, ainsi que l'extension de l'autorité de l'État, de sécuriser les principales agglomérations et de protéger les civils. En République démocratique du Congo, la prise de Goma, en novembre 2012, par le groupe armé dit Mouvement du 23 mars (M23) a suscité un regain de solidarité régionale et internationale qui a amené 11 pays à signer l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Le Conseil a autorisé la création, au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, d'une brigade d'intervention ayant pour mission, à titre exceptionnel et sans créer de précédent et sans préjudice des principes convenus du maintien de la paix, de mener des offensives ciblées en vue de neutraliser et de désarmer les groupes armés.

35. Les tâches que le Conseil de sécurité a confiées à l'Organisation dans ses résolutions [2098 \(2013\)](#) et [2100 \(2013\)](#) traduisent non pas tant une révolution qu'une évolution en matière de maintien de la paix, en vertu de laquelle les soldats de la paix ne peuvent faire usage de la force qu'en présence d'un processus ou d'un accord politique clair et ce, dans le respect du droit international humanitaire. Au

Mali, en République démocratique du Congo et ailleurs, les principes de base du maintien de la paix continueront de jouer, étant entendu qu'en présence d'atrocités, impartialité ne rime pas avec neutralité et que le principe du consentement ne signifie pas laisser des personnes mal intentionnées empêcher les missions des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat. En outre, comme elle déploie ses missions dans des contextes nouveaux, l'ONU doit doter celles-ci des moyens de faire face à des menaces nouvelles ou plus graves, y compris d'éléments habilitants et de multiplicateurs de force, d'un dispositif de commandement et de contrôle de meilleure qualité et d'outils d'information et d'analyse plus pointus.

36. D'autres opérations de maintien de la paix ont eu à faire face à l'insécurité au cours de l'année écoulée. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a continué d'assurer la protection des civils sur fond d'escalade de violences intercommunautaires dans l'État de Jongleï. Malgré ces problèmes, la transition a franchi d'importantes étapes politiques, le recensement national et la révision de la Constitution ayant notamment été menés à terme. Opérées avec le concours de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et la délimitation de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée en mars 2013 sont venues contribuer à améliorer les relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a réussi, grâce à l'évolution de la dynamique du conflit, à se concentrer sur les régions les plus hantées par l'insécurité tout en réduisant ses troupes et effectifs de police. Néanmoins, la recrudescence de la violence dans certaines parties du Darfour, y compris la prise pour cible des hommes de l'Opération, a bien montré qu'il fallait donner à celle-ci les moyens de prévenir toutes menaces contre les civils et d'y mettre un terme.

37. Diverses opérations de maintien de la paix ont commencé à recalibrer ou à réduire leurs effectifs. Au terme de 14 ans de présence des Nations Unies au Timor-Leste prescrite par le Conseil de sécurité, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, dernière en date, a achevé son mandat en décembre 2012. L'Organisation et le pays entrent dans une nouvelle phase de leurs relations, l'accent étant mis désormais sur le développement et la poursuite de l'édification des institutions. Par ailleurs, à la faveur du succès de la deuxième élection depuis le conflit, l'Organisation a commencé à réduire les effectifs de la composante militaire de la Mission des Nations Unies au Libéria tout en augmentant sa présence policière afin de renforcer les institutions nationales de maintien de l'ordre. De même, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a pu, à la faveur de la consolidation de la paix, retirer un bataillon en 2013. De son côté, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a pu, la sécurité s'étant améliorée, réduire le nombre de ses agents en tenue et recentrer ses efforts sur la consolidation de la stabilité politique et de l'état de droit.

38. En y affectant des conseillers pour les femmes et des conseillers pour la protection de l'enfance et en y privilégiant la formation, l'Organisation a donné à ses missions politiques spéciales et missions de maintien de la paix les moyens de répondre aux besoins particuliers des femmes et de l'enfance. Ses représentants spéciaux ont multiplié les activités de plaidoyer au niveau national, le but étant de voir bâtir des capacités et renforcer la prévention et l'intervention, y compris grâce à des activités de surveillance et à l'établissement de rapports. Grâce au concours de l'Organisation des Nations Unies, les Gouvernements du Myanmar, de la République démocratique du Congo, de la Somalie et du Soudan du Sud se sont

donné des plans d'action pour mettre un terme à l'exercice de violences sur la personne d'enfants en temps de conflit.

39. Aspect important de l'entreprise de maintien de la paix, la conclusion de partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales, comme l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation du Traité de sécurité collective, le restera dès lors que des opérations se déploieront sur fond de grande instabilité. L'ONU a continué d'aider l'Union africaine à se donner les moyens de planifier, déployer et gérer ses opérations de paix, y compris par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Quelque 17 700 militaires et policiers de la Mission de l'Union africaine en Somalie déployés dans le pays œuvrent à y promouvoir la paix, soutenus en cela par l'ONU. L'Organisation a également, par ses conseils et son savoir-faire techniques, aidé la Commission de l'Union africaine à constituer la Force africaine en attente et à élaborer des matériaux de formation et d'orientation clés. On retiendra par ailleurs que l'Union européenne s'est donné un plan d'action dans le but de renforcer son appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que le Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises a repris son souffle.

40. L'Organisation a continué de renforcer ses mécanismes d'appui aux opérations de maintien de la paix, y compris le Cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix et les normes de capacités générales pour bataillons d'infanterie et officiers d'état-major. Elle a amélioré la gouvernance et le dispositif de gestion de la stratégie globale d'appui aux missions et ses indicateurs de résultats en sorte de pouvoir prêter aux missions en toute diligence et efficacité un appui de meilleure qualité. De 33,8 % en 2008, le taux de vacance des postes de personnel recruté sur le plan international de missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales a été ramené à 12,6 % en mars 2013.

4. Consolidation de la paix

41. Ayant, dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix au lendemain de conflits, fait ce constat qu'il y a de multiples sources d'instabilité, qu'il y a un risque élevé de reprise de tout conflit et que la consolidation de la paix est une entreprise de longue haleine, j'y propose une nouvelle hiérarchisation des priorités, soulignant l'importance de l'ouverture, du renforcement des institutions et de la solidarité constante de la communauté internationale. Au cours de l'année écoulée, les sérieux revers essuyés dans plusieurs pays, en particulier en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, sont venus montrer combien est ardue la tâche de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Ailleurs cependant, la Commission et le Fonds ont réussi à promouvoir la consolidation de la paix : en Sierra Leone, ils ont aidé politiquement et financièrement les partis politiques à concourir effectivement et pacifiquement aux élections; en Guinée, ils ont financé la mise à la retraite de 3 928 militaires; au Burundi, ils ont aidé à organiser la conférence des partenaires; et au Libéria, ils ont aidé à instituer le premier pôle justice et sécurité. Le Fonds a également permis d'accompagner cette entreprise décisive de transition politique ou de consolidation de la paix au Kirghizistan, au Népal, au Niger, en Somalie et au Yémen. En 2012, il a récolté plus de 80 millions de dollars, chiffre record depuis 2008.

C. Développement de l'Afrique

42. Cette année, l'Afrique a fait des progrès non négligeables en matière de développement. Elle doit son dynamisme économique à la consolidation de la gouvernance économique et politique, à un environnement plus propice aux affaires et à l'afflux de capitaux étrangers, notamment en provenance de nouveaux partenaires de développement du continent. Si on assiste ainsi au recul de la pauvreté et à l'essor d'une classe africaine moyenne, le continent reste en proie à d'énormes difficultés. La croissance économique y fait trop de laissés-pour-compte ou y est mal répartie et, même si beaucoup a été fait pour atteindre certains objectifs du Millénaire pour le développement, la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la mortalité maternelle et infantile et le chômage des jeunes y demeurent anormalement élevés. Les entraves à la paix, à la sécurité, à la bonne gouvernance, à l'état de droit et à la santé de l'environnement viennent également assombrir les perspectives de développement durable.

43. L'Organisation a œuvré étroitement avec l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, y compris le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ainsi que les ensembles économiques régionaux et les États Membres du continent à éliminer ces entraves. Elle a prêté son concours à des projets et programmes intéressant les infrastructures, l'eau et l'assainissement, l'énergie, la protection de l'environnement, l'informatique et la télématique, les transports, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que la démocratie et la gouvernance. N'ignorant pas que la paix, la sécurité et le développement économique sont interdépendants, l'Organisation a adopté une approche pluridimensionnelle de cette entreprise. Elle a aussi continué d'aider l'Union africaine à mettre en œuvre le Programme décennal de renforcement des capacités dans les domaines spécifiques de la paix et de la sécurité, de la reconstruction et du développement au lendemain de conflits, des droits de l'homme, de la justice et de la réconciliation. À l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Union africaine en mai 2013, j'ai salué le nouveau discours sur l'Afrique et assuré le continent de la solidarité constante de l'Organisation des Nations Unies.

44. Tout est fait pour qu'il soit pleinement tenu compte des besoins et priorités de l'Afrique à l'occasion de la réflexion sur le programme de développement pour l'après-2015. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies a œuvré avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à organiser des consultations aux niveaux national, sous-régional et continental, le but étant de voir arrêter une position africaine commune. Le mécanisme de suivi prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/293, dont l'Organisation assurera le secrétariat, la mise en place en étant en bonne voie, permettra de faire le bilan de l'exécution des engagements souscrits en faveur du développement de l'Afrique.

D. Promotion et protection des droits de l'homme

45. L'année 2013 marquant le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, j'invite toutes les parties intéressées à renouveler l'engagement qu'ils ont pris de s'acquitter de leurs obligations et à ériger les droits de l'homme en finalité première de l'Organisation dans tout ce qu'elle fait. Partout

dans le monde, le citoyen a, au cours de l'année écoulée, à nouveau proclamé sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme et fait entendre sa voix pour exiger le respect de la liberté d'expression, la justice, la fin de l'impunité, de la corruption et de la mal gouvernance, ainsi que des conditions de vie et un emploi décents et ce, en manifestant dans la paix, en se prévalant des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et en se prêtant aux consultations sur le programme de développement pour l'après-2015. J'exhorte les États Membres à écouter ces revendications et à entreprendre de s'acquitter des obligations à eux faites en matière de droits de l'homme. Nous sommes d'autant plus aptes à entendre la voix du citoyen que la dixième ratification et l'entrée en vigueur tant attendues du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui organise une procédure de saisine par voie de communications de particuliers, sont désormais acquises. Intervenu 37 ans après l'entrée en vigueur de son pendant se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, cet événement est à marquer d'une pierre blanche. Cependant, il y a eu bien des ombres au tableau pendant l'année 2012 : se sont multipliées les pressions et entreprises sur les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion des groupements de la société civile, défenseurs des droits de l'homme, migrants et minorités.

46. L'année dernière, les États Membres ont aussi renouvelé des engagements majeurs et réaffirmé des principes fondamentaux. Lors du dialogue interactif informel que l'Assemblée générale a consacré au thème « responsabilité de protéger : réagir de manière prompte et décisive » en septembre 2012 ainsi que dans la résolution 22/22, adoptée par le Conseil des droits de l'homme en mars 2013 sur la prévention du génocide, ils ont reconnu l'obligation faite à l'État de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit en septembre 2012, les États Membres se sont également engagés à ne pas laisser tolérer l'impunité du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que des violations du droit international humanitaire et violations graves du droit des droits de l'homme. Le renforcement du régime intergouvernemental conventionnel des droits de l'homme suit son cours. L'application effective des instruments des droits de l'homme de l'ONU restant essentielle pour promouvoir ces droits et en prévenir la violation, j'exhorte les États Membres à veiller au bon fonctionnement et à l'intégrité du régime conventionnel de la matière.

47. Je déplore qu'en dépit de tous ces engagements nous ayons déçu trop de monde. Le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Syrie et d'autres pays ont été le théâtre de violations graves et généralisées des droits de l'homme. Les organes de l'Organisation se sont efforcés de fournir aux États Membres les informations propres à leur permettre d'agir en toute célérité en dépêchant sur place des commissions d'enquête et autres missions d'établissement des faits. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a dépêché plusieurs missions au Mali et dans les pays voisins pour constater la situation des droits de l'homme et a fait, dans un rapport, le bilan des victimes du conflit syrien entre mars 2011 et avril 2013. En 2012, elle a fait au Conseil de sécurité plus d'exposés que jamais auparavant. Le Conseil des droits de l'homme a reconduit le mandat de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne pour la troisième fois et a créé une

mission d'établissement des faits chargée d'étudier les effets des colonies de peuplement israéliennes sur les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'une commission d'enquête sur la République populaire démocratique de Corée. Il a également institué de nouveaux mandats au titre des procédures spéciales sur le Bélarus, l'Érythrée et le Mali et a convenu d'initiatives pour protéger les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme. Les représailles exercées contre les personnes qui se prévalent des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et les restrictions imposées à l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels restent un sujet de vive préoccupation.

48. Les organismes des Nations Unies ont quant à eux entrepris d'institutionnaliser les droits de l'homme dans toutes nos activités et d'astreindre nos personnels et ceux à qui nous venons en aide aux normes les plus strictes en la matière. J'invite toutes les parties prenantes à asseoir les objectifs de l'après-2015 sur les normes et principes internationaux des droits de l'homme et j'exhorte les États Membres à veiller à ce que tous les choix de principe arrêtés dans le système des Nations Unies obéissent aux droits de l'homme. L'Organisation a entrepris de renforcer les capacités et attributions des bureaux de coordonnateurs résidents et des équipes de pays en matière de droits de l'homme. Elle a fait connaître aux États Membres la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'Organisation des Nations Unies à des forces de sécurité extérieures au système et l'a mise en application à diverses occasions. En décembre 2012, j'ai institué une nouvelle politique de vérification du respect des droits de l'homme par le personnel de l'Organisation des Nations Unies, édictant les principes et la procédure à suivre par le Secrétariat pour vérifier systématiquement que tout fonctionnaire n'a jamais violé le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

E. Efficace coordination des opérations d'assistance humanitaire

49. L'année dernière encore, des catastrophes d'origine naturelle ou humaine aux conséquences humanitaires dévastatrices qui ont mis à rude épreuve les capacités d'intervention des acteurs nationaux et internationaux sont venues nous rappeler de nouveau combien il importe de rester fidèle aux principes humanitaires, d'accéder promptement aux populations sinistrées et de mieux pourvoir à la protection des civils. Certains conflits armés internes se sont intensifiés, contraignant des millions de personnes à se déplacer. Voici une vingtaine d'années qu'il n'y a eu autant de déplacés dans le monde. Particulièrement graves sont les conséquences humanitaires des combats en République arabe syrienne. On a dénombré plus de 300 catastrophes naturelles (cyclones, inondations, sécheresse, tremblements de terre, etc.), qui ont causé environ 9 300 morts, 106 millions de sinistrés et 138 milliards de dollars de dommages matériels. Pour la troisième année consécutive, le bilan de ces catastrophes a dépassé 100 milliards de dollars.

50. En 2012, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont lancé des appels pour recueillir 8,7 milliards de dollars dans le but de venir en aide à 51 millions de personnes dans 16 pays. Ils ont, à la faveur d'appels éclair et d'appels globaux, récolté 5,3 milliards de dollars (correspondant à 63 % des besoins), soit autant de fonds qu'en 2011, mais nettement moins qu'en 2009 et 2010, années au cours desquelles ils avaient réuni 7,0 milliards et 7,2 milliards de dollars,

respectivement. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a reçu 427 millions de dollars de dons en 2012.

51. Certaines lourdes tendances mondiales, comme la croissance démographique, l'urbanisation, la croissance économique inégale, la montée des inégalités, les transitions politiques trop soudaines ou trop lentes ou encore les changements climatiques, donnent à penser que le fardeau humanitaire ne cessera de s'alourdir. Les effets des catastrophes sur le développement national et régional ainsi que sur la croissance économique ont d'ores et déjà conduit nombre de gouvernements à se doter de moyens plus conséquents de gestion des catastrophes. Les populations sinistrées ont en outre de plus en plus recours à l'outil technologique pour nommer leurs besoins et s'assurer le concours de leurs collectivités, de leurs voisins ou de l'État. Les acteurs humanitaires peuvent, grâce à la technologie, intervenir plus promptement et plus économiquement et établir des cartes des risques dans le sens d'une coordination et d'une planification meilleures de l'aide. Il s'agira d'encourager l'innovation dans ce secteur, les organisations humanitaires devant mettre les atouts de la technologie au service de leur entreprise.

52. Les États Membres et les acteurs humanitaires restent encore plus aptes à intervenir en cas de crise qu'à les prévenir ou à s'y préparer. Cela étant, l'Organisation a fait de la résilience le maître mot du programme humanitaire de 2012 en amenant les organisations à vocation humanitaire et les organismes d'aide au développement à se rapprocher les uns des autres pour mieux gérer les risques et surmonter les vulnérabilités sous-jacentes. Il s'agira également de renforcer les synergies entre réduction des risques de catastrophe, y compris la préparation et l'atténuation des changements climatiques d'une part et adaptation à leurs effets d'autre part.

53. Compte tenu de l'inconstance de la situation humanitaire, force nous est de continuer d'adapter et d'actualiser le système humanitaire international pour le rendre moins cloisonné et exclusif en mobilisant et en rapprochant tous ceux qui peuvent et veulent concourir à la préparation aux situations d'urgence, aux interventions, à la résilience et au relèvement sous leurs différents aspects. Nous devons privilégier davantage le constat sur le terrain, l'innovation, les partenariats, le renforcement des capacités, au niveau local en particulier, et nous rapprocher encore plus des pays touchés. Les préparatifs du Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2015 ou 2016, qui sera l'occasion de faire le bilan de l'évolution dans ce domaine et de convenir des moyens d'adapter l'action humanitaire aux défis à venir, suivent leur cours.

F. Promotion de la justice internationale et du droit international

54. L'année écoulée est à marquer d'une pierre blanche s'agissant de la promotion de la justice internationale et du droit international. Il résulte de la déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international adoptée en septembre 2012 qu'en vertu de l'état de droit, toutes les personnes, institutions et entités, publiques ou privées, y compris l'État lui-même, sont tenues de respecter les lois justes et équitables et ont droit sans distinction à l'égalité de protection de la loi, l'état de droit étant la pierre angulaire de l'action de l'Organisation dans les trois principaux domaines d'intervention que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

55. L'année passée, l'Organisation a apporté son concours dans le domaine de l'état de droit à plus de 150 États Membres. Par l'action des tribunaux spéciaux et des tribunaux placés sous l'égide des Nations Unies, elle a continué d'œuvrer puissamment à amener les auteurs de crimes internationaux graves à en répondre. Le Tribunal spécial pour le Liban a mis en accusation quatre personnes qui seraient impliquées dans l'attentat dans lequel l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri et 22 autres personnes ont trouvé la mort et émis des mandats d'arrêt contre eux. Les efforts déployés pour retrouver et arrêter les quatre accusés n'ayant à ce jour pas abouti, le Tribunal spécial a décidé d'ouvrir contre eux une procédure par défaut. Le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone ouvrira ses portes dès la fermeture du Tribunal spécial. Saisies d'un second procès contre deux des quatre principaux dirigeants encore en vie du régime des Khmers rouges, les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens sont en proie à de sérieux problèmes de financement de nature à remettre en cause le cours de l'instance. Le Gouvernement cambodgien et les États Membres doivent impérativement honorer les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis d'elles. Les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda étant sur le point d'achever leurs travaux, le Mécanisme international appelé à exercer leurs fonctions résiduelles a ouvert ses portes à Arusha en juillet 2012 et à La Haye en juillet 2013. Pour répondre pleinement à sa vocation réconciliatrice, la justice internationale doit être non seulement strictement impartiale mais aussi être regardée comme telle.

56. L'Organisation des Nations Unies a continué de coopérer avec la Cour pénale internationale en vertu de l'accord régissant les relations entre les deux entités. J'ai invité les États Membres à ratifier le Statut de Rome et ses amendements et œuvré étroitement avec l'Union africaine à encourager tous ses membres à voir dans la Cour pénale internationale la pièce maîtresse du système de justice pénale internationale. À l'heure actuelle, sont parties au Statut de Rome 122 États, dont 5 ont ratifié l'amendement relatif au crime d'agression. Au cours de la période considérée, le Procureur a ouvert une enquête sur les crimes de guerre commis au Mali, huitième pays dont la Cour est saisie de la situation. Il a consulté les opérations et bureaux des Nations Unies au Mali, qui l'ont saisi d'informations préliminaires. En juin, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a conclu un mémorandum d'accord plénier avec la Cour. L'Organisation a apporté un appui logistique et autre à la Cour dans la mesure autorisée par le mandat de telle ou telle opération ou tel ou tel bureau.

G. Désarmement

57. Le désarmement et la non-prolifération nucléaires restent des priorités majeures. Pourtant, il n'y a ni négociation en cours sur le désarmement ni traité relatif aux matières fissiles, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'étant, quant à lui, toujours pas entré en vigueur. Les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont beau mettre en avant les aspects humanitaires du désarmement, la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient prévue pour 2012 n'a pas eu lieu. De plus, la République populaire démocratique de Corée a annoncé avoir procédé à son troisième essai nucléaire en février 2013. Les pourparlers concernant la nécessité pour la République islamique d'Iran de

s'acquitter des obligations mises à sa charge par les résolutions du Conseil de sécurité sur la question se poursuivent.

58. L'impasse de la Conférence du désarmement est pour nous le plus sérieux problème. L'Organisation ne peut pas véritablement asseoir la légalité dans le domaine du désarmement alors que l'unique instance multilatérale de négociation au monde échoue à convenir d'un programme de travail. Je continue d'exhorter ses membres à sortir de cette impasse pour ne pas voir entamer encore l'aptitude de la Conférence à s'acquitter de son mandat. L'Assemblée générale a chargé un groupe de travail à composition non limitée, qui s'est réuni en 2013, de réfléchir aux moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Un groupe d'experts gouvernementaux se penchera bientôt sur un projet de traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Sans doute les travaux de ces groupes viendront-ils insuffler un nouvel élan à la Conférence.

59. Je reste vivement préoccupé par les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne au sujet desquelles j'ai chargé une mission des Nations Unies d'enquêter. Le Gouvernement syrien ayant souscrit aux modalités essentielles à la conduite de la mission, celle-ci s'est rendue en République arabe syrienne pour enquêter sur les allégations, y compris celles concernant Khan al-Assal. D'autres allégations et les lieux correspondants ont également été évoqués à l'occasion des discussions. J'ai aussi souligné qu'il incombait au Gouvernement syrien de garantir la sûreté et la sécurité de toutes les armes chimiques et matériels connexes.

60. La non-réglementation du commerce des armes classiques a des effets désastreux : répressions violentes, conflits armés, criminalité ou violence généralisée et leur cortège de souffrances humaines. Succès diplomatique inoubliable, l'Assemblée générale a, le 2 avril 2013, approuvé à une très large majorité le Traité sur le commerce des armes, qui, venant rendre plus difficile le détournement des armes vers le marché illicite, contribuera puissamment à prévenir les violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

61. L'Organisation des Nations Unies répond aux États Membres qui demandent assistance aux fins de l'application des traités sur le désarmement. Ses centres régionaux pour la paix et le désarmement concourent à renforcer les capacités dans le but de prévenir le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et aident les États Membres et les principales parties prenantes à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prolifération des armes de destruction massive et leur acquisition par des agents non étatiques.

H. Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations

62. Les événements de l'année écoulée sont venus mettre encore en évidence les effets délétères de la criminalité organisée et du trafic de drogues sur la paix, la sécurité et le développement et tout le mal que l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires éprouvent à lutter efficacement contre ces menaces. En Afrique de l'Ouest, en Asie centrale et en Amérique latine, où ces menaces recouvrent désormais des formes tout à fait nouvelles, on en mesure de mieux en mieux l'impact. D'autres régions, comme l'Europe, n'en sont pas épargnées, qui restent en

proie aux problèmes résultant de la demande, de l'offre, de la production et du trafic de drogues.

63. Les États Membres demandent de plus en plus à l'Organisation des Nations Unies de jouer les premiers rôles dans la lutte contre ces fléaux. L'Organisation a ainsi, au cours de l'année écoulée, entrepris diversement de se donner les moyens de mieux lutter contre la drogue et la criminalité en adoptant une démarche intégrée équilibrée, tout en aidant les États Membres à répondre aux impératifs de la justice, de la protection des droits de l'homme, du développement, de la santé, de la paix et de la sécurité. Elle a entrepris notamment de prévenir les trafics illicites, de renforcer la coopération transfrontalière ou de lutter contre les trafics empruntant les ports maritimes, ports secs et itinéraires aériens et de procéder à l'évaluation des menaces régionales comme fondement de programmes de développement attentifs à la criminalité dans les régions concernées.

64. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre le problème mondial de la drogue devant se tenir en 2016 sera l'occasion de réfléchir à de nouveaux moyens de lutter contre la problématique grandissante du trafic de drogues. Pourtant, nous ne devons pas attendre 2016 pour agir. Si la politique internationale de lutte contre la drogue relève toujours de la compétence des États Membres, l'Organisation des Nations Unies peut être le lieu de veiller à conserver à ces questions la place qu'elles méritent à l'occasion des débats sur la matière. Il ressort du reste des consultations sur l'après-2015 que la sécurité et la justice sont une préoccupation majeure non seulement pour les pouvoirs publics mais aussi pour le citoyen dans nombre de pays à revenu intermédiaire.

65. L'ONU n'a cessé d'aider les États Membres à renforcer leurs moyens d'intervention, notamment en ratifiant et en mettant en œuvre des instruments juridiques internationaux, dont les 18 instruments de lutte contre le terrorisme ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui compte désormais 166 États parties. L'année passée, 10 nouveaux États et territoires sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. L'Organisation a continué d'aider les États Membres à mettre en œuvre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. En septembre 2012, j'ai présidé une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire axée sur le renforcement du cadre juridique, à laquelle ont participé plus de 130 États Membres, l'objectif étant de les aider à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme nucléaire et de renforcement de la sécurité nucléaire. Les entités des Nations Unies se sont aussi attelées à prévenir l'utilisation d'Internet à des fins terroristes en réfléchissant à la manière dont l'Organisation pourrait prêter aux États Membres son concours juridique et technique et en matière de confection de contre-discours. Face à l'ampleur des menaces actuelles et nouvelles de portée planétaire que sont la criminalité organisée, le trafic de drogues et le terrorisme, force est d'agir dans la concertation et d'arrêter une réponse intégrée et pluridisciplinaire embrassant la sécurité, le développement, la gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit.

Chapitre III

Renforcement de l'Organisation

66. Le monde évoluant rapidement comme on l'a vu plus haut, l'Organisation des Nations Unies doit répondre à des sollicitations toujours plus nombreuses alors même qu'elle en a de moins en moins les moyens. Force lui est donc de s'adapter pour tenir ce pari. C'est pourquoi je ne cesse d'œuvrer en priorité à faire d'elle une organisation moderne, comptable de son action partout dans le monde, qui brille par la qualité de ses prestations tout en étant attentive aux dépenses d'appui administratif, sait rationaliser et simplifier ses procédures et exploiter à fond tout le potentiel des partenariats et des technologies de l'information et des communications.

67. Le personnel est – et restera à jamais – le plus précieux atout de l'Organisation, laquelle doit pouvoir former et mobiliser à tout moment les fonctionnaires les plus qualifiés et les plus aptes à répondre à l'appel ici ou là. Le dispositif de mobilité et d'organisation des carrières dont j'ai saisi les États Membres tend à permettre à l'Organisation de développer les compétences et aptitudes de ses fonctionnaires et à mieux gérer les ressources humaines de sa vocation mondiale. Ayant accueilli favorablement ma proposition en la matière, les États Membres m'ont demandé un complément d'information que je leur présenterai à la soixante-huitième session. Je compte vivement que l'Assemblée générale se prononcera sur ce sujet dans le courant de l'année 2013. De plus, pour doter le personnel des connaissances et compétences les plus pointues, j'ai entrepris de regrouper sous un même toit enseignement, formation et partage du savoir et j'envisage de centraliser les services de gestion de la connaissance. Je continue également d'œuvrer à asseoir une tradition du résultat dans l'Organisation, notamment en mettant en application le principe de gestion axée sur les résultats que j'ai présenté à l'Assemblée générale en 2013, en soutenant l'initiative de gestion globale des risques et en encourageant les mesures tendant à voir mieux appliquer les recommandations des organes de tutelle.

68. L'Organisation s'est également donné pour mission première de gérer en bon père de famille les ressources humaines, financières et matérielles à elle confiées par les États Membres. Au cours de l'année écoulée, elle a continué de chercher à améliorer et unifier la gestion de ces ressources en privilégiant les solutions offertes par le progiciel de gestion intégré dans le cadre du projet Umoja qui, en mettant instantanément à disposition toutes informations utiles dans la transparence, viendra permettre de gagner en rapidité et en qualité dans la prise de décisions administratives. Ce système a officiellement vu le jour en juillet 2013, date de sa mise en service par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban. Parallèlement, dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, l'Organisation teste une formule de prestation en commun de services aux opérations de maintien de la paix sur le terrain, dont elle espère tirer de précieux enseignements pour le reste du Secrétariat.

69. Afin d'asseoir les principes de transparence et de responsabilité dans l'utilisation de toutes ressources, mais aussi de donner aux États Membres accès à des informations propres à leur permettre de mieux exercer leur droit de regard et de prendre des décisions éclairées, l'Organisation a, depuis le 1^{er} juillet 2013, institué les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) dans les opérations de maintien de la paix, normes sur la base desquelles seront établies, à compter des exercices budgétaires 2013-2014, les états financiers des missions de maintien de la paix et ceux du reste du Secrétariat à partir de 2014.

70. Partout au sein de l'Organisation, nous imaginons des moyens de tirer le meilleur parti possible des technologies de l'information et des communications à l'occasion de nos activités de fond ou de l'exploitation de nos systèmes de gestion et d'administration, initiatives qui, ensemble, s'entendent du « Secrétariat numérique ». Nous faisons appel à de nouvelles technologies peu coûteuses pour faciliter l'échange d'informations, la collaboration et la communication interne. Grâce aux médias sociaux qui nous permettent de nous faire entendre par le plus grand nombre moyennant un coût modique plusieurs millions de personnes peuvent désormais nous suivre sur nos principales plateformes dans l'exercice de nos activités et ce, dans les six langues officielles de l'Organisation. Nous avons par ailleurs beaucoup progressé en matière de diffusion numérique de supports de connaissances sur les Nations Unies.

71. Je n'ignore pas que l'Organisation s'expose d'autant plus aux cyberattaques qu'elle fait de plus en plus usage des technologies de l'information et des communications. Nous avons certes renforcé la sécurité de nos informations et systèmes, mais nous ne saurions nous arrêter là. Je tiens à préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données de l'Organisation, de même que nos systèmes de stockage, de traitement et de transmission de l'information.

72. Le plan-cadre d'équipement est par ailleurs venu moderniser les traditions du service onusien en offrant dorénavant aux fonctionnaires et délégations, dans le bâtiment rénové du Secrétariat et celui des conférences, des espaces de travail ouverts et modernes, les bureaux paysagers et les nouvelles technologies moins énergivores favorisant la communication et la collaboration tout en réduisant l'empreinte carbone de l'Organisation. À la demande de l'Assemblée générale, nous avons en outre entrepris une réflexion sur les locaux dont le Siège aura besoin à long terme à New York.

73. En 2012, l'Organisation a continué de renforcer son système de gestion de la sécurité afin de pouvoir mener à bien ses programmes et activités, en particulier dans des régions à haut risque. À cette fin, elle a entrepris de renforcer ses moyens d'intervention en cas de crise, de réorganiser la formation à la gestion des mesures de sécurité, de moderniser ses outils d'analyse des menaces et risques sécuritaires, d'arrêter des choix de principe et lignes directrices pratiques, et de se rapprocher des gouvernements hôtes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Partenariats

74. Pours s'acquitter de ses mandats toujours plus nombreux et plus complexes et répondre pleinement à sa vocation, l'Organisation a besoin de ressources humaines, opérationnelles et financières plus conséquentes. Le secteur privé, les œuvres philanthropiques et la société civile ayant pris une énorme ampleur, raffiné leur art et étendu leur influence partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement, nous nous devons de chercher à multiplier en toute efficacité les partenariats au service de nos objectifs. Pour hâter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et nous doter d'un dispositif de nature à nous permettre de relever les défis mondiaux du développement à venir, force nous est de nous donner les moyens de nos ambitions. J'ai ainsi saisi l'Assemblée générale d'une proposition tendant à voir instituer un mécanisme de promotion des partenariats des Nations Unies, qui se veut le cadre porteur dans lequel viendraient

se multiplier les partenariats dans la responsabilité, la cohérence et l'efficacité. Pour que l'Organisation des Nations Unies conserve sa raison d'être à l'heure où le secteur privé, le monde de la philanthropie et la société civile en plein essor s'imposent par leur activité et leurs ressources dans le domaine du bien public universel, il est indispensable de donner à l'Organisation les moyens de nouer des partenariats stratégiques.

75. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué de mettre à profit des initiatives de multipartenariats, comme « Toutes les femmes, tous les enfants » et « Énergie durable pour tous », pour atteindre des objectifs majeurs. Dans les domaines en question, les Principes d'autonomisation des femmes et le Programme des chefs d'entreprise pour la protection du climat sont les programmes d'action menés avec la participation d'entreprises des plus grandes au monde. Ces initiatives, auxquelles sont parties des acteurs de tous les secteurs concernés, tirent parti des avantages comparatifs et des compétences propres à chacun pour changer toutes sortes de comportements, le champ et l'impact en étant d'autant plus grands que les bienfaits en profitent au plus grand nombre. Venant compléter l'aide au développement classique, les partenariats de cette nature prennent en outre appui sur l'accroissement du volume de l'aide publique au développement et des autres ressources financières. Cependant, il s'agit désormais de dépasser la seule perspective financière au profit d'une logique qui, embrassant d'autres éléments tels que l'innovation, la technologie, la recherche et les moyens humains, permettrait d'aller de l'avant dans la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de se donner un modèle pour la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

76. Pour servir l'idée d'entreprise citoyenne, l'Organisation a continué de faire fond sur son Pacte mondial avec le monde des entreprises, qui rassemble dans 140 pays plus de 7 500 sociétés qui, s'étant engagées à respecter des principes universels, ont les moyens d'aider l'Organisation des Nations Unies à se rapprocher sensiblement de ses objectifs, notamment ceux liés aux priorités de développement pour l'après-2015.

Chapitre IV

Conclusion

77. Ayant rendu compte de ce que l'ONU fait depuis un an pour atteindre les huit priorités que les États Membres lui ont tracées en s'adaptant constamment aux réalités d'un monde en pleine mutation et en réfléchissant à un programme pour l'après-2015 qui réponde aux attentes de la planète et de ses habitants, je continuerai de veiller sur tout ce que l'Organisation entreprend pour s'acquitter des différents mandats à elle assignés et de m'employer à anticiper l'avenir et à préparer l'Organisation à ses missions futures. Je compte sur les États Membres pour faire de même et je sais pouvoir compter sur leur coopération à cette fin.

Annexe

Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs (2013) : tableaux statistiques

Objectif 1 Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1.A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateur 1.1

Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)^{a, b}

(En pourcentage)

	1990	1999	2005	2010
Régions en développement	46,7	36,5	26,9	22,0
Afrique du Nord	5,2	5,0	2,6	1,4
Afrique subsaharienne	56,5	57,9	52,3	48,4
Amérique latine et Caraïbes	12,2	11,9	8,7	5,5
Caraïbes	24,9	27,0	29,1	28,1
Amérique latine	11,7	11,2	7,8	4,5
Asie de l'Est	60,2	35,6	16,3	11,6
Asie du Sud	51,5	43,1	37,7	29,7
Asie du Sud (hors Inde)	52,0	36,3	29,3	21,5
Asie du Sud-Est	45,3	35,5	19,0	14,3
Asie occidentale	5,1	5,0	4,6	3,6
Océanie	42,0	34,4	43,1	35,0
Caucase et Asie centrale	9,8	19,5	7,2	3,5
Pays les moins avancés	64,6	61,3	53,4	46,2
Pays en développement sans littoral	53,2	52,2	40,9	33,0
Petits États insulaires en développement	29,6	29,5	32,0	29,4

^a Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.^b Estimations de la Banque mondiale (avril 2013).

Indicateur 1.2
Indice d'écart de la pauvreté^{a, b}
 (En pourcentage)

	1990	1999	2010
Régions en développement	16,1	11,9	6,8
Afrique du Nord	0,8	0,9	0,3
Afrique subsaharienne	25,3	25,9	21,0
Amérique latine et Caraïbes	5,4	5,6	2,9
Caraïbes	10,9	13,5	14,9
Amérique latine	5,1	5,2	2,4
Asie de l'Est	20,7	11,1	2,8
Asie du Sud	15,4	11,7	6,8
Asie du Sud (hors Inde)	17,7	10,6	4,9
Asie du Sud-Est	14,4	9,6	2,7
Asie occidentale	1,1	1,0	0,9
Océanie	16,1	11,9	12,4
Caucase et Asie centrale	3,0	5,4	0,9
Pays les moins avancés	27,0	25,6	17,8
Pays en développement sans littoral	23,5	20,6	11,2
Petits États insulaires en développement	12,6	13,1	13,5

^a L'indice d'écart de la pauvreté au seuil de 1,25 dollar par jour (en PPA 2005) mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

^b Les économies à haut revenu, telles que définies par la Banque mondiale, sont exclues.

Indicateur 1.3
Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
 (En pourcentage)

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 1.B
Assurer le plein emploi et la possibilité pour chacun,
y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail
décent et productif

Indicateur 1.4

Taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) par personne occupée

a) Taux de croissance annuelle du PIB par personne occupée

(En pourcentage)

	2001	2012 ^a
Monde	0,8	1,9
Régions en développement	1,4	3,8
Afrique du Nord	1,2	1,7
Afrique subsaharienne	0,8	1,5
Amérique latine et Caraïbes	-1,4	1,4
Caraïbes	-0,7	1,9
Amérique latine	-1,5	1,3
Asie de l'Est	6,0	6,5
Asie de l'Est (hors Chine)	1,8	1,8
Asie du Sud	1,4	2,0
Asie du Sud (hors Inde)	0,4	-0,6
Asie du Sud-Est	1,0	3,5
Asie occidentale	-3,0	1,5
Océanie	-3,2	4,1
Caucase et Asie centrale	7,5	3,8
Régions développées	1,5	1,1
Pays les moins avancés	3,1	1,6
Pays en développement sans littoral	3,7	2,4
Petits États insulaires en développement	-2,1	1,3

b) PIB par personne occupée

[En dollars des États-Unis (2005) (en parité de pouvoir d'achat)]

	1991	2001	2012 ^a
Monde	16 142	18 489	23 119
Régions en développement	6 393	8 336	13 526
Afrique du Nord	17 454	18 141	23 312
Afrique subsaharienne	4 627	4 481	5 603
Amérique latine et Caraïbes	20 286	20 627	23 686
Caraïbes	17 765	19 805	21 976
Amérique latine	20 485	20 686	23 799

	1991	2001	2012 ^a
Asie de l'Est	3 144	6 488	15 356
Asie de l'Est (hors Chine)	20 302	29 215	41 504
Asie du Sud	4 123	5 361	8 901
Asie du Sud (hors Inde)	6 664	7 195	9 106
Asie du Sud-Est	5 686	7 130	10 366
Asie occidentale	31 390	36 076	42 018
Océanie	5 252	5 279	6 302
Caucase et Asie centrale	10 317	7 358	14 107
Régions développées	48 339	57 081	64 967
Pays les moins avancés	2 009	2 272	3 266
Pays en développement sans littoral	4 326	3 654	5 430
Petits États insulaires en développement	18 323	22 003	27 218

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.5
Ratio emploi/population

a) Total

(En pourcentage)

	1991	2000	2007	2012 ^a
Monde	62,2	61,2	61,3	60,3
Régions en développement	64,1	62,8	62,5	61,6
Afrique du Nord	41,6	40,6	42,8	42,7
Afrique subsaharienne	63,0	63,0	64,1	64,3
Amérique latine et Caraïbes	56,2	58,5	60,9	61,9
Asie de l'Est	74,5	72,9	71,6	70,1
Asie du Sud	58,1	56,3	56,3	54,2
Asie du Sud-Est	68,1	66,9	66,2	67,0
Asie occidentale	47,6	44,4	43,2	45,3
Océanie	66,7	67,2	68,3	68,2
Caucase et Asie centrale	56,5	56,6	57,3	58,9
Régions développées	56,6	55,8	56,8	55,1
Pays les moins avancés	70,1	69,1	69,5	69,4
Pays en développement sans littoral	66,8	66,8	68,2	68,7
Petits États insulaires en développement	54,7	55,4	57,4	57,9

b) Hommes, femmes et jeunes (2012)^a

(En pourcentage)

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Jeunes</i>
Monde	72,7	47,9	42,4
Régions en développement	75,3	47,7	43,1
Afrique du Nord	67,9	18,1	23,5
Afrique subsaharienne	70,9	57,8	46,5
Amérique latine et Caraïbes	75,1	49,4	45,4
Asie de l'Est	75,6	64,3	54,5
Asie du Sud	77,8	29,5	36,3
Asie du Sud-Est	78,5	55,9	45,4
Asie occidentale	67,9	20,4	25,3
Océanie	72,7	63,5	51,3
Caucase et Asie centrale	68,2	50,3	36,8
Régions développées	61,9	48,8	38,0
Pays les moins avancés	78,0	61,0	53,0
Pays en développement sans littoral	77,2	60,5	54,6
Petits États insulaires en développement	68,4	47,6	37,2

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.6

Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

a) Nombre total de personnes occupées disposant de moins de 1,25 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat)

(En millions)

	<i>1991</i>	<i>2000</i>	<i>2012^a</i>
Monde	834,5	695,3	383,8
Régions en développement	834,0	694,1	383,8
Afrique du Nord	1,3	0,9	0,4
Afrique subsaharienne	100,5	132,0	132,2
Amérique latine et Caraïbes	13,2	16,1	9,6
Asie de l'Est	401,1	232,2	46,3
Asie du Sud	220,6	224,7	156,0
Asie du Sud-Est	92,6	80,7	34,6
Asie occidentale	0,9	0,6	1,0
Océanie	0,9	1,0	1,0
Caucase et Asie centrale	3,0	6,0	2,8
Régions développées	0,5	1,1	0,02

	1991	2000	2012 ^a
Pays les moins avancés	134,3	159,4	138,3
Pays en développement sans littoral	50,9	62,7	47,4
Petits États insulaires en développement	3,0	3,2	3,2

b) Proportion de ces personnes dans la population occupée

(En pourcentage)

	1991	2000	2012 ^a
Monde	36,9	26,6	12,3
Régions en développement	48,2	33,7	15,1
Afrique du Nord	4,2	2,5	0,8
Afrique subsaharienne	55,0	55,9	39,6
Amérique latine et Caraïbes	8,1	7,8	3,5
Asie de l'Est	60,4	31,7	5,7
Asie du Sud	51,1	42,6	23,6
Asie du Sud-Est	47,0	33,7	11,5
Asie occidentale	2,4	1,3	1,6
Océanie	42,2	36,9	26,0
Caucase et Asie centrale	12,4	22,4	8,3
Régions développées	0,1	0,2	0,0
Pays les moins avancés	65,9	61,1	37,9
Pays en développement sans littoral	49,8	49,3	26,4
Petits États insulaires en développement	17,9	15,8	12,6

^a Données préliminaires.

Indicateur 1.7

Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

a) Hommes et femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2012 ^a
Monde	54,6	53,1	50,2	49,2
Régions en développement	67,7	64,3	59,6	58,2
Afrique du Nord	37,5	32,6	34,8	34,3
Afrique subsaharienne	83,1	81,7	77,6	76,8
Amérique latine et Caraïbes	34,9	35,8	31,9	31,5
Asie de l'Est	66,9	58,9	51,6	49,3
Asie du Sud	80,0	80,2	77,3	75,6

	1991	2000	2010	2012 ^a
Asie du Sud-Est	68,2	65,1	61,8	60,9
Asie occidentale	43,4	34,7	24,8	24,1
Océanie	74,6	73,4	76,9	76,5
Caucase et Asie centrale	44,7	53,2	41,0	39,6
Régions développées	11,3	11,3	10,4	10,1
Pays les moins avancés	86,6	85,9	81,9	81,2
Pays en développement sans littoral	74,3	77,0	72,4	71,9
Petits États insulaires en développement	32,3	34,8	36,3	36,4

b) Hommes

(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2012 ^a
Monde	52,2	51,3	49,3	48,4
Régions en développement	63,5	60,9	57,1	56,0
Afrique du Nord	33,4	29,1	30,5	30,1
Afrique subsaharienne	78,3	76,3	70,8	70,0
Amérique latine et Caraïbes	34,3	35,3	31,7	31,3
Asie de l'Est	61,0	53,9	48,2	46,4
Asie du Sud	76,8	77,3	75,2	73,6
Asie du Sud-Est	63,7	61,3	58,8	58,0
Asie occidentale	36,3	29,5	21,0	20,5
Océanie	69,2	67,4	70,8	70,4
Caucase et Asie centrale	47,3	52,5	39,7	38,4
Régions développées	11,5	11,7	11,5	11,2
Pays les moins avancés	83,3	81,8	76,7	76,0
Pays en développement sans littoral	71,4	73,2	67,9	66,4
Petits États insulaires en développement	32,1	35,6	37,5	37,7

c) Femmes

(En pourcentage)

	1991	2000	2010	2012 ^a
Monde	58,2	55,8	51,5	50,4
Régions en développement	74,6	69,8	63,5	61,8
Afrique du Nord	54,7	46,7	50,4	49,5
Afrique subsaharienne	89,5	88,4	85,9	85,1
Amérique latine et Caraïbes	36,0	36,7	32,4	31,9
Asie de l'Est	74,1	65,0	55,7	52,9

	1991	2000	2010	2012 ^a
Asie du Sud	88,4	87,7	83,2	81,2
Asie du Sud-Est	74,2	70,4	66,0	64,8
Asie occidentale	67,8	54,2	39,6	37,2
Océanie	81,3	80,4	84,0	83,6
Caucase et Asie centrale	41,3	54,1	42,6	41,1
Régions développées	10,9	10,7	9,1	8,8
Pays les moins avancés	90,8	91,2	88,5	87,9
Pays en développement sans littoral	78,1	81,8	78,0	76,8
Petits États insulaires en développement	32,6	33,5	34,6	34,5

^a Estimations préliminaires.

Cible 1.C **Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim**

Indicateur 1.8

Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans^{a, b}

a) Total

(En pourcentage)

	1990	2011
Monde	25	16
Afrique du Nord	10	5
Afrique subsaharienne	29	21
Amérique latine et Caraïbes	7	3
Asie de l'Est	15	3
Asie du Sud	50	31
Asie du Sud-Est	31	17
Asie occidentale	15	5
Océanie	19	14
Caucase et Asie centrale	14	4
Régions développées	1	2

b) Par sexe (2006-2010)^c

(En pourcentage)

	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Rapport garçons/filles</i>
Régions en développement ^d	28	27	1,04
Afrique du Nord	6	4	1,50
Afrique subsaharienne	23	19	1,21
Amérique latine et Caraïbes	5	4	1,25
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	41	42	0,95
Asie du Sud-Est	–	–	–
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	6	5	1,20

c) Par lieu de résidence (2006-2010)^c

(En pourcentage)

	<i>Zones rurales</i>	<i>Zones urbaines</i>
Régions en développement ^d	32	17
Afrique du Nord	6	5
Afrique subsaharienne	22	15
Amérique latine et Caraïbes	8	3
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	45	33
Asie du Sud-Est	–	–
Asie occidentale	5	4
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	6	4

d) Par richesse du ménage (2006-2010)^c

(En pourcentage)

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Régions en développement ^d	38	14
Afrique du Nord	7	4
Afrique subsaharienne	28	11
Amérique latine et Caraïbes	–	–
Asie de l'Est	–	–
Asie du Sud	55	20
Asie du Sud-Est	–	–

	<i>Quintile le plus pauvre</i>	<i>Quintile le plus riche</i>
Asie occidentale	–	–
Océanie	–	–
Caucase et Asie centrale	7	4

^a La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est calculée en fonction des normes de croissance de l'enfant en vigueur à l'Organisation mondiale de la Santé. Cette dernière et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont commencé à harmoniser les données anthropométriques utilisées pour calculer et estimer les moyennes régionales et mondiales et pour analyser les tendances.

^b Étant donné que les données de base et la méthode d'estimation ont changé, les présentes estimations ne sont pas comparables avec les moyennes figurant dans les rapports précédents.

^c Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^d Hors Chine.

Indicateur 1.9

Proportion de la population n'atteignant pas l'apport calorique minimal

(En pourcentage)

	<i>1990-1992</i>	<i>1999-2001</i>	<i>2007-2009</i>	<i>2010-2012</i>
Monde	18,6	15,0	12,9	12,5
Régions en développement	23,2	18,3	15,5	14,9
Afrique du Nord	3,8	3,3	2,7	2,7
Afrique subsaharienne	32,2	30,0	26,5	26,8
Amérique latine et Caraïbes	14,6	11,6	8,7	8,3
Caraïbes	28,5	21,4	18,6	17,8
Amérique latine	13,6	11,0	8,1	7,7
Asie de l'Est	20,8	14,4	11,8	11,5
Asie de l'Est (hors Chine)	10,4	14,0	14,5	11,7
Asie du Sud	26,8	21,2	18,8	17,6
Asie du Sud (hors Inde)	26,4	21,0	18,1	17,8
Asie du Sud-Est	29,6	20,0	13,2	10,9
Asie occidentale	6,6	8,0	9,4	10,1
Océanie	13,6	15,5	11,9	12,1
Caucase et Asie centrale	13,9	15,8	9,2	7,4
Régions développées	1,8	1,5	1,2	1,3
Pays les moins avancés	37,3	34,6	30,5	30,6
Pays en développement sans littoral	34,7	34,4	28,1	27,1
Petits États insulaires en développement	25,4	20,3	17,4	16,9

Objectif 2

Rendre l'enseignement primaire universel

Cible 2.A

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateur 2.1

Taux net de scolarisation dans le primaire^a

a) Total

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2011
Monde	81,9	84,5	89,2	91,2
Régions en développement	79,6	82,8	88,2	90,5
Afrique du Nord	79,6	89,5	95,1	97,3
Afrique subsaharienne	52,6	60,2	70,7	77,2
Amérique latine et Caraïbes	87,6	94,2	95,7	95,3
Caraïbes	76,5	81,6	79,7	81,4
Amérique latine	88,6	95,2	97,0	96,4
Asie de l'Est	97,0	96,4	96,4	98,0
Asie de l'Est (hors Chine)	97,2	96,9	96,8	97,6
Asie du Sud	74,2	78,4	90,2	93,0
Asie du Sud (hors Inde)	66,2	67,1	76,8	79,2
Asie du Sud-Est	93,0	92,7	92,9	95,6
Asie occidentale	83,1	85,9	90,1	92,1
Océanie	69,5	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	94,6	94,5	94,5
Régions développées	95,9	97,3	96,7	97,3
Pays les moins avancés	52,7	59,1	72,8	80,8
Pays en développement sans littoral	55,5	64,1	72,8	82,6
Petits États insulaires en développement	76,5	81,2	78,7	80,1

b) Par sexe

(En pourcentage)

	1990		2000		2011	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	86,2	77,5	87,4	81,5	92,1	90,3
Régions en développement	84,6	74,5	86,1	79,3	91,5	89,4

	1990		2000		2011	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Afrique du Nord	87,9	71,0	92,4	86,5	99,1	95,4
Afrique subsaharienne	58,0	47,2	64,2	56,2	79,2	75,2
Amérique latine et Caraïbes	88,8	86,4	94,8	93,5	94,9	95,6
Caraïbes	76,1	77,0	81,3	81,9	81,6	81,3
Amérique latine	89,9	87,2	96,0	94,5	96,0	96,8
Asie de l'Est	99,8	94,1	96,3	96,6	97,9	98,0
Asie de l'Est (hors Chine)	96,9	97,6	96,9	97,0	97,5	97,7
Asie du Sud	82,8	65,1	85,0	71,3	94,1	91,6
Asie du Sud (hors Inde)	74,7	57,4	72,7	61,2	82,7	75,5
Asie du Sud-Est	94,2	91,6	93,7	91,7	95,1	96,1
Asie occidentale	87,6	78,4	90,8	80,7	94,5	89,6
Océanie	73,5	65,2	–	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	95,0	94,2	95,1	93,9
Régions développées	96,0	95,9	97,3	97,2	97,1	97,5
Pays les moins avancés	59,0	46,3	62,8	55,4	82,6	78,8
Pays en développement sans littoral	62,9	48,0	69,1	59,0	85,7	79,4
Petits États insulaires en développement	77,1	75,8	81,9	80,5	81,1	79,0

^a Rapport entre le nombre d'élèves ayant l'âge d'être scolarisés dans l'enseignement primaire inscrits dans le primaire ou le secondaire, et l'effectif total de ce groupe d'âge.

Indicateur 2.2

Taux de réussite dans le primaire^{a, b}

a) Total

	1990 ^b	2000 ^b	2011 ^b
Monde	80,5	82,4	90,6
Régions en développement	77,6	80,2	89,4
Afrique du Nord	73,1	84,3	95,6
Afrique subsaharienne	52,2	53,6	69,2
Amérique latine et Caraïbes	83,5	97,0	101,5
Caraïbes	72,7	76,7	77,7
Amérique latine	84,2	98,6	103,2
Asie de l'Est	107,8	100,2	–
Asie de l'Est (hors Chine)	95,2	98,1	99,7
Asie du Sud	63,0	68,3	–
Asie du Sud (hors Inde)	56,3	61,2	68,2
Asie du Sud-Est	85,5	90,8	100,5
Asie occidentale	78,8	80,2	89,2

	1990 ^b	2000 ^b	2011 ^b
Océanie	58,3	65,1	–
Caucase et Asie centrale	–	96,6	100,2
Régions développées	97,2	97,2	99,9
Pays les moins avancés	40,8	45,8	63,7
Pays en développement sans littoral	53,0	54,7	66,1
Petits États insulaires en développement	71,0	75,8	76,8

b) Par sexe

	1990 ^b		2000 ^b		2011 ^b	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Monde	84,6	76,2	85,2	79,4	91,3	89,8
Régions en développement	82,5	72,4	83,4	76,8	90,3	88,4
Afrique du Nord	81,7	64,1	87,6	80,8	96,8	94,4
Afrique subsaharienne	57,6	46,6	58,4	48,7	72,6	65,8
Amérique latine et Caraïbes	81,3	85,8	95,3	98,8	100,0	103,1
Caraïbes	71,5	74,0	75,8	77,6	77,8	77,7
Amérique latine	82,0	86,6	96,8	100,4	101,6	104,9
Asie de l'Est	–	–	100,3	100,2	–	–
Asie de l'Est (hors Chine)	95,2	95,2	98,2	98,0	99,9	99,6
Asie du Sud	72,8	52,5	75,1	61,0	–	–
Asie du Sud (hors Inde)	63,2	49,0	66,2	55,9	71,8	64,4
Asie du Sud-Est	86,1	84,8	91,1	90,5	99,8	101,2
Asie occidentale	85,1	72,3	85,7	74,5	92,4	85,8
Océanie	62,1	54,3	69,0	61,0	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	94,5	92,8	100,9	99,4
Régions développées	–	–	97,2	97,2	99,6	100,3
Pays les moins avancés	47,3	34,2	50,4	41,0	66,3	61,0
Pays en développement sans littoral	58,0	47,9	60,0	49,4	69,6	62,5
Petits États insulaires en développement	71,0	71,1	76,0	75,6	77,8	75,9

^a Les moyennes régionales n'étant pas disponibles pour le taux de réussite dans l'enseignement primaire, les chiffres figurant dans le tableau sont ceux du taux brut d'admission en dernière année de primaire, qui correspond au rapport entre le nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de primaire, quel que soit leur âge, et le nombre total d'enfants en âge d'entrer en dernière année de primaire (*Recueil de données mondiales sur l'éducation 2009 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Montréal (Canada), Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2009), annexe B. Cela explique pourquoi certains chiffres sont supérieurs à 100 %.

^b Taux pour l'année scolaire prenant fin au cours de l'année indiquée.

Indicateur 2.3
Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes

a) **Total**

(En pourcentage)

	1990 ^a	2000 ^a	2011 ^a
Monde	83,4	87,2	89,5
Régions en développement	80,2	85,0	87,9
Afrique du Nord	67,5	79,4	89,2
Afrique subsaharienne	65,5 ^b	68,3	69,5
Amérique latine et Caraïbes	93,1 ^b	96,3	97,1
Caraïbes	–	–	89,8
Amérique latine	93,3 ^b	96,6	97,6
Asie de l'Est	94,6	98,9	99,6
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–
Asie du Sud	59,6	73,8	80,7
Asie du Sud (hors Inde)	53,7 ^b	67,1	79,7
Asie du Sud-Est	94,5	96,4	97,5
Asie occidentale	87,7	91,6	93,8
Océanie	–	74,8	77,2
Caucase et Asie centrale	99,8 ^b	99,8	99,9
Régions développées	–	–	99,6 ^b
Pays les moins avancés	55,8 ^b	64,5	71,2
Pays en développement sans littoral	64,3	68,3	75,2
Petits États insulaires en développement	–	88,3	87,8

b) **Par sexe**

(En pourcentage)

	1990 ^a		2000 ^a		2011 ^a	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Monde	87,6	79,1	90,4	83,9	92,2	86,9
Régions en développement	85,3	75,0	88,8	81,1	91,0	84,9
Afrique du Nord	77,2	57,3	85,3	73,4	92,8	85,5
Afrique subsaharienne	72,9 ^b	58,6 ^b	75,1	61,9	75,7	63,8
Amérique latine et Caraïbes	92,8 ^b	93,4 ^b	95,9	96,7	96,8	97,3
Caraïbes	–	–	–	–	90,0	89,7
Amérique latine	92,9 ^b	93,7 ^b	96,2	97,0	97,3	97,9
Asie de l'Est	97,1	91,9	99,2	98,6	99,7	99,6
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–	–	–	–

	1990 ^a		2000 ^a		2011 ^a	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Asie du Sud	69,8	48,7	81,3	65,6	86,8	74,9
Asie du Sud (hors Inde)	60,2 ^b	47,1 ^b	73,9	60,4	83,0	76,2
Asie du Sud-Est	95,5	93,5	96,6	96,1	97,6	97,4
Asie occidentale	93,8	81,3	95,5	87,7	95,9	91,6
Océanie	–	–	76,8	72,6	74,8	79,7
Caucase et Asie centrale	99,8 ^b	99,8 ^b	99,8	99,9	99,8	99,9
Régions développées	–	–	–	–	99,6 ^b	99,6 ^b
Pays les moins avancés	64,1 ^b	47,6 ^b	71,5	58,0	75,9	66,6
Pays en développement sans littoral	70,1	58,7	74,7	62,6	79,4	71,3
Petits États insulaires en développement	–	–	88,8	87,9	87,6	88,0

^a Les moyennes régionales sont calculées à partir d'une moyenne pondérée des derniers ensembles de données dont on dispose pour chaque pays ou territoire pour la période considérée. Les estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ont été utilisées pour les pays pour lesquels on ne disposait pas de données.

^b Des valeurs de remplacement ont été utilisées en partie lorsqu'il manquait des données pour un pays (dans une proportion allant de 33 % à 60 % de la population).

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3.A

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1

Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

a) Enseignement primaire^a

	1990	2000	2011
Monde	0,88	0,92	0,97
Régions en développement	0,86	0,92	0,97
Afrique du Nord	0,82	0,91	0,94
Afrique subsaharienne	0,83	0,85	0,93
Amérique latine et Caraïbes	0,99	0,97	0,97
Caraïbes	0,98	0,98	0,96
Amérique latine	0,99	0,97	0,97
Asie de l'Est	0,91	1,02	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	1,00	0,99	0,99
Asie du Sud	0,74	0,84	0,98
Asie du Sud (hors Inde)	0,74	0,83	0,93
Asie du Sud-Est	0,96	0,97	0,99
Asie occidentale	0,85	0,86	0,93
Océanie	0,89	0,90	–
Caucase et Asie centrale	0,99	0,99	0,98
Régions développées	1,00	0,99	0,99
Pays les moins avancés	0,79	0,85	0,94
Pays en développement sans littoral	0,82	0,84	0,94
Petits États insulaires en développement	0,96	0,96	0,96

b) Enseignement secondaire^a

	1990	2000	2011
Monde	0,83	0,92	0,97
Régions en développement	0,76	0,89	0,96
Afrique du Nord	0,76	0,95	0,98
Afrique subsaharienne	0,76	0,81	0,83

	1990	2000	2011
Amérique latine et Caraïbes	1,06	1,07	1,07
Caraïbes	1,09	1,06	1,02
Amérique latine	1,06	1,07	1,07
Asie de l'Est	0,76	0,94	1,04
Asie de l'Est (hors Chine)	0,96	0,99	0,99
Asie du Sud	0,59	0,76	0,92
Asie du Sud (hors Inde)	0,60	0,88	0,93
Asie du Sud-Est	0,90	0,97	1,01
Asie occidentale	0,66	0,76	0,90
Océanie	0,87	–	–
Caucase et Asie centrale	–	0,98	0,97
Régions développées	1,01	1,01	0,99
Pays les moins avancés	0,58	0,80	0,86
Pays en développement sans littoral	0,87	0,85	0,87
Petits États insulaires en développement	1,06	1,04	1,01

c) Enseignement supérieur^a

	1990	2000	2011
Monde	0,90	1,00	1,08
Régions en développement	0,69	0,85	0,98
Afrique du Nord	0,64	0,82	1,07
Afrique subsaharienne	0,48	0,66	0,61
Amérique latine et Caraïbes	0,97	1,18	1,27
Caraïbes	1,35	1,42	–
Amérique latine	0,93	1,17	1,25
Asie de l'Est	0,49	0,70	1,08
Asie de l'Est (hors Chine)	0,53	0,66	0,80
Asie du Sud	0,49	0,67	0,77
Asie du Sud (hors Inde)	0,39	0,72	0,90
Asie du Sud-Est	0,92	1,03	1,06
Asie occidentale	0,63	0,76	0,89
Océanie	0,61	0,84	–
Caucase et Asie centrale	–	0,92	1,06
Régions développées	1,10	1,21	1,29
Pays les moins avancés	0,38	0,60	0,62
Pays en développement sans littoral	0,85	0,83	0,78
Petits États insulaires en développement	1,25	1,34	1,44

^a Taux bruts de scolarisation.

Indicateur 3.2

Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole

(En pourcentage)

	1990	2000	2005	2011
Monde	35,3	37,6	38,4	39,6
Régions en développement	29,1	31,8	32,6	34,2
Afrique du Nord	19,2	18,9	18,6	19,1
Afrique subsaharienne	23,7	27,8	29,7	32,5
Amérique latine et Caraïbes	38,1	41,9	43,1	44,2
Asie de l'Est	38,1	39,7	40,8	42,1
Asie de l'Est (hors Chine)	15,3	18,4	18,0	18,3
Asie du Sud	13,5	17,1	18,1	19,5
Asie du Sud (hors Inde)	40,1	42,3	43,9	45,0
Asie du Sud-Est	34,6	36,9	36,8	38,6
Asie occidentale	14,9	16,9	17,6	19,1
Océanie	33,1	35,6	35,6	37,2
Caucase et Asie centrale	43,1	43,2	43,8	43,9
Régions développées	44,5	46,1	46,8	47,7

Indicateur 3.3

Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national^a

(En pourcentage, dans les systèmes monocaméraux et chambres basses uniquement)

	1990	2000	2005	2013
Monde	12,8	13,6	15,9	20,8
Régions en développement	11,9	12,3	14,2	19,5
Afrique du Nord	2,6	3,3	8,5	17,6
Afrique subsaharienne	9,6	12,6	14,2	21,0
Amérique latine et Caraïbes	11,9	15,2	19,0	24,5
Caraïbes	22,2	20,6	26,0	30,3
Amérique latine	8,7	13,2	16,4	22,3
Asie de l'Est	20,2	19,9	19,4	19,8
Asie de l'Est (hors Chine)	17,8	14,6	17,2	15,6
Asie du Sud	5,7	6,8	8,8	18,5
Asie du Sud (hors Inde)	6,0	5,9	9,0	20,4
Asie du Sud-Est	10,4	12,3	15,5	18,0
Asie occidentale	4,5	4,2	3,9	12,2
Océanie	1,2	3,6	3,0	3,0
Caucase et Asie centrale	–	7,0	9,9	17,7
Régions développées	16,1	16,3	19,8	23,9
Pays les moins avancés	8,7	9,9	13,0	21,0

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>	<i>2013</i>
Pays en développement sans littoral	14,2	7,8	13,4	23,5
Petits États insulaires en développement	15,2	14,0	17,9	21,9

^a Au 31 janvier 2013.

Objectif 4

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4.A

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateur 4.1

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans^a

	1990	2000	2012
Monde	87	73	50
Régions en développement	97	80	55
Afrique du Nord	77	45	23
Afrique subsaharienne	178	153	105
Amérique latine et Caraïbes	53	34	18
Asie de l'Est	48	35	14
Asie de l'Est (hors Chine)	28	30	17
Asie du Sud	116	88	59
Asie du Sud (hors Inde)	119	87	58
Asie du Sud-Est	69	47	28
Asie occidentale	63	42	30
Océanie	73	61	49
Caucase et Asie centrale	76	61	41
Régions développées	15	10	6
Pays les moins avancés	171	136	95

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.2

Taux de mortalité infantile^a

	1990	2000	2012
Monde	61	51	36
Régions en développement	67	56	40
Afrique du Nord	59	37	20
Afrique subsaharienne	107	94	68
Amérique latine et Caraïbes	42	28	15
Asie de l'Est	38	29	12
Asie de l'Est (hors Chine)	17	22	14
Asie du Sud	83	65	46
Asie du Sud (hors Inde)	88	66	46
Asie du Sud-Est	48	35	22

	1990	2000	2012
Asie occidentale	50	33	23
Océanie	54	47	38
Caucase et Asie centrale	62	51	35
Régions développées	12	8	5
Pays les moins avancés	107	86	63

^a Nombre de décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 4.3

Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2011
Monde	72	72	84
Régions en développement	71	70	83
Afrique du Nord	84	93	96
Afrique subsaharienne	56	53	74
Amérique latine	77	94	94
Caraïbes	64	76	76
Asie de l'Est	98	84	99
Asie du Sud	57	58	77
Asie du Sud-Est	70	80	89
Asie occidentale	79	86	86
Océanie	70	67	64
Caucase et Asie centrale	–	93	95
Régions développées	84	92	92

^a Enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole.

Objectif 5 Améliorer la santé maternelle

Cible 5.A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateur 5.1 Taux de mortalité maternelle^a

	1990	2000	2010
Monde	400	320	210
Régions en développement	440	350	240
Afrique du Nord	230	120	78
Afrique subsaharienne	850	740	500
Amérique latine et Caraïbes	140	100	80
Caraïbes	280	220	190
Amérique latine	130	96	72
Asie de l'Est	120	61	37
Asie de l'Est (hors Chine)	53	64	45
Asie du Sud	590	400	220
Asie du Sud (hors Inde)	590	410	240
Asie du Sud-Est	410	240	150
Asie occidentale	170	110	71
Océanie	320	260	200
Caucase et Asie centrale	71	62	46
Régions développées	26	17	16

^a Nombre de décès maternels pour 1 000 naissances vivantes.

Indicateur 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (En pourcentage)

	1990	2000	2011
Monde	56	60	67
Régions en développement	55	59	66
Afrique du Nord	47	69	82
Afrique subsaharienne	42	44	48
Amérique latine et Caraïbes ^a	74	82	90
Caraïbes	70	70	70
Amérique latine	74	83	91
Asie de l'Est	94	97	100

	1990	2000	2011
Asie du Sud	30	36	50
Asie du Sud (hors Inde)	17	18	41
Asie du Sud-Est	42	65	75
Asie occidentale	59	67	74
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	97	89	97
Régions développées	–	–	–
Pays les moins avancés	31	32	46

^a Les chiffres indiqués concernent uniquement les accouchements pratiqués dans des établissements de santé.

Cible 5.B Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

Indicateur 5.3

Taux de contraception^{a, b}

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, qui utilisent un moyen de contraception)

	1990	2000	2011
Monde	55,0	61,3	63,2
Régions en développement	51,6	59,5	62,1
Afrique du Nord	43,3	57,7	62,8
Afrique subsaharienne	12,4	18,5	25,1
Amérique latine et Caraïbes	61,0	69,8	72,8
Caraïbes	54,0	58,7	60,7
Amérique latine	61,7	70,7	73,7
Asie de l'Est	78,2	85,6	83,6
Asie de l'Est (hors Chine)	72,5	76,0	75,0
Asie du Sud	39,0	48,2	56,2
Asie du Sud (hors Inde)	30,9	46,0	51,9
Asie du Sud-Est	48,3	57,2	62,9
Asie occidentale	43,5	50,9	57,8
Océanie	28,3	31,6	36,9
Caucase et Asie centrale	49,1	57,9	58,3
Régions développées	68,4	69,9	70,1
Pays les moins avancés	15,9	26,3	35,9
Pays en développement sans littoral	21,9	28,6	37,6
Petits États insulaires en développement	49,6	53,1	55,2

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.4

Taux de natalité chez les adolescentes^{a, b}

(Nombre de naissances vivantes pour 1 000 adolescentes âgées de 15 à 19 ans)

	1990	2000	2010
Monde	59,3	51,0	48,6
Régions en développement	64,3	55,3	52,4
Afrique du Nord	43,1	33,2	29,2
Afrique subsaharienne	125,4	121,7	117,8
Amérique latine et Caraïbes	90,6	87,5	78,9
Caraïbes	79,8	77,8	68,4
Amérique latine	91,5	88,2	79,7
Asie de l'Est	15,3	5,8	6,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,1	3,2	2,3
Asie du Sud	88,4	58,5	45,6
Asie du Sud (hors Inde)	120,8	75,7	62,0
Asie du Sud-Est	53,7	40,4	43,2
Asie occidentale	62,8	50,5	48,4
Océanie	84,0	64,5	62,2
Caucase et Asie centrale	44,4	28,3	32,2
Régions développées	33,8	25,6	21,7
Pays les moins avancés	133,2	119,8	114,9
Pays en développement sans littoral	107,8	106,5	97,7
Petits États insulaires en développement	77,2	72,1	63,6

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 10 avril 2012.^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Indicateur 5.5

Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)**a) Au moins une visite^a**

(En pourcentage)

	1990	2000	2011
Monde	63	71	81
Régions en développement	63	71	81
Afrique du Nord	50	63	79
Afrique subsaharienne	69	72	79
Amérique latine et Caraïbes	74	90	96
Caraïbes	85	88	92
Amérique latine	73	90	96
Asie de l'Est	70	89	94

	1990	2000	2011
Asie du Sud	53	54	71
Asie du Sud (hors Inde)	27	31	60
Asie du Sud-Est	79	90	93
Asie occidentale	54	63	77
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–
Pays les moins avancés	49	56	76
Afrique (par sous-régions) ^b			
Afrique centrale	77	73	82
Afrique de l'Est	–	–	91
Afrique du Nord	50	63	79
Afrique australe	90	91	95
Afrique de l'Ouest	59	66	68

b) Au moins quatre visites^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2011
Monde	–	44	51
Régions en développement	37	44	51
Afrique du Nord	23	37	66
Afrique subsaharienne	52	49	49
Amérique latine et Caraïbes	69	81	88
Caraïbes	59	66	72
Amérique latine	69	82	89
Asie de l'Est	–	–	–
Asie du Sud	24	27	36
Asie du Sud (hors Inde)	–	–	–
Asie du Sud-Est	45	69	77
Asie occidentale	–	–	–
Océanie	–	–	–
Caucase et Asie centrale	–	–	–

^a Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant reçu pendant leur grossesse des soins prénatals dispensés par du personnel de santé qualifié.

^b Selon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

Indicateur 5.6

Besoins de planification familiale non couverts^{a, b}

(Pourcentage de femmes mariées ou vivant maritalement, âgées de 15 à 49 ans, dont les besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits)

	1990	2000	2011
Monde	15,3	12,9	12,3
Régions en développement	16,6	13,5	12,7
Afrique du Nord	22,6	14,0	12,0
Afrique subsaharienne	27,4	26,6	25,3
Amérique latine et Caraïbes	17,2	12,8	10,4
Caraïbes	19,3	18,5	17,5
Amérique latine	17,0	12,3	9,9
Asie de l'Est	5,6	3,1	3,7
Asie du Sud	21,5	17,7	15,2
Asie du Sud (hors Inde)	25,5	20,7	18,1
Asie du Sud-Est	18,8	15,6	12,8
Asie occidentale	21,9	19,6	16,0
Océanie	27,7	27,0	25,3
Caucase et Asie centrale	18,6	14,4	14,1
Régions développées	10,5	9,9	9,9
Pays les moins avancés	28,7	26,7	23,6
Pays en développement sans littoral	26,8	26,3	23,7
Petits États insulaires en développement	20,1	19,6	18,8

^a Moyennes calculées à partir des données disponibles au 28 mars 2013.

^b Des données antérieures à 1990 ont été utilisées pour l'estimation des moyennes régionales.

Objectif 6 Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6.A D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida

Indicateur 6.1

a) Incidence du VIH^{a, b}

(Nombre de nouveaux cas d'infection à VIH pour 100 personnes âgées de 15 à 49 ans)

	2001	2011
Monde	0,08 (0,07:0,08)	0,06 (0,05:0,07)
Régions en développement	0,09 (0,08:0,10)	0,06 (0,06:0,07)
Afrique du Nord	0,01 (0,00:0,01)	0,01 (0,01:0,01)
Afrique subsaharienne	0,61 (0,57:0,65)	0,37 (0,33:0,41)
Amérique latine et Caraïbes	0,04 (0,03:0,05)	0,03 (0,02:0,04)
Caraïbes	0,11 (0,09:0,12)	0,06 (0,04:0,07)
Amérique latine	0,03 (0,02:0,04)	0,03 (0,02:0,04)
Asie de l'Est	0,01 (0,01:0,01)	0,01 (0,00:0,02)
Asie du Sud	0,03 (0,02:0,04)	0,02 (0,01:0,03)
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,03 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,04)
Asie occidentale	0,01 (0,00:0,01)	0,01 (0,00:0,01)
Caucase et Asie centrale	0,03 (0,02:0,04)	0,06 (0,03:0,11)
Régions développées	0,03 (0,03:0,04)	0,03 (0,02:0,04)
Afrique (par sous-régions) ^c		
Afrique centrale	0,55 (0,50:0,61)	0,33 (0,28:0,39)
Afrique de l'Est	0,37 (0,34:0,39)	0,26 (0,24:0,29)
Afrique du Nord	0,01 (0,01:0,02)	0,02 (0,01:0,02)
Afrique australe	1,91 (1,78:2,05)	1,02 (0,93:1,13)
Afrique de l'Ouest	0,33 (0,30:0,38)	0,24 (0,19:0,28)

^a Lorsque les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement ont été définis, la prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans a été retenue comme indicateur supplétif de l'incidence du VIH. Toutefois, comme on dispose désormais d'estimations sur l'incidence du VIH chez les 15 à 49 ans pour toutes les régions et pour 60 pays, les données concernant l'incidence du VIH sont présentées ici avec celles de la prévalence chez les 15 à 49 ans.

^b Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

^c Selon la classification de la Commission économique pour l'Afrique.

b) Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans^a

(En pourcentage)

	1990		2001		2011	
	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>	<i>Prévalence estimée dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans</i>	<i>Part des femmes dans la population d'adultes séropositifs de plus de 15 ans</i>
Monde	0,3	43	0,8	49	0,8	49
Régions en développement	0,3	48	0,9	51	0,8	52
Afrique du Nord	<0,1	49	<0,1	33	0,1	38
Afrique subsaharienne	2,4	53	5,6	57	4,6	58
Amérique latine et Caraïbes	0,3	34	0,5	35	0,4	35
Caraïbes	0,9	48	1,2	53	1,0	52
Amérique latine	0,2	31	0,4	31	0,4	32
Asie de l'Est	<0,1	24	<0,1	27	0,1	28
Asie de l'Est (hors Chine)	<0,1	26	<0,1	28	<0,1	29
Asie du Sud	<0,1	28	0,3	35	0,2	36
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	35	<0,1	17	0,1	19
Asie du Sud-Est (dont l'Océanie)	0,2	15	0,4	30	0,4	33
Asie occidentale	<0,1	39	<0,1	33	<0,1	41
Océanie	0,2	32	0,7	46	0,6	48
Caucase et Asie centrale	<0,1	14	0,1	16	0,3	20
Régions développées	0,2	16	0,4	24	0,5	26
Pays les moins avancés	1,6	52	2,3	57	1,9	58
Pays en développement sans littoral	2,9	53	4,0	57	2,8	57
Petits États insulaires en développement	0,7	48	1,0	52	0,9	52

^a Les chiffres indiqués ne correspondent pas à l'indicateur 6.1 *stricto sensu* (qui concerne les 15 à 24 ans), pour lequel on ne dispose de données que pour 35 pays, presque tous d'Afrique subsaharienne.

Indicateur 6.2

**Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque^a
(2007-2012)^b**

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, en pourcentage</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, en pourcentage</i>
Afrique subsaharienne	27	34,1	21	54,7
Océanie	–	–	4	25,6
Asie du Sud	2	22,2	2	37,2
Caucase et Asie centrale	–	–	1	76,2

^a Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire occasionnel (hors mariage et cohabitation) au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.3

Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida^a (2007-2012)^b

	<i>Femmes</i>		<i>Hommes</i>	
	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage de femmes ayant des connaissances complètes</i>	<i>Nombre de pays visés par les enquêtes</i>	<i>Pourcentage d'hommes ayant des connaissances complètes</i>
Monde	77	21,3	59	32,8
Afrique subsaharienne	32	28,2	27	37,0
Asie du Sud	6	17,2	3	33,7
Asie du Sud (hors Inde)	5	8,8	2	–
Asie du Sud-Est	6	23,1	4	24,3

^a Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, qui sont capables de citer les deux principaux moyens d'éviter la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser un préservatif et n'avoir de rapports qu'avec un partenaire, non infecté et fidèle), qui rejettent deux idées fausses répandues localement et qui savent qu'une personne paraissant en bonne santé peut transmettre le virus du sida.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Indicateur 6.4
Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans^a (2007-2012)^b

	<i>Nombre de pays disposant de données</i>	<i>Taux de scolarisation</i>
Afrique subsaharienne	31	0,95
Asie du Sud	2	0,72

^a Rapport entre le taux de scolarisation des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont décédés et le taux de scolarisation des enfants du même âge dont les deux parents biologiques sont toujours en vie et qui vivent avec au moins l'un des deux.

^b Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

Cible 6.B
D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida

Indicateur 6.5
Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux^a

(En pourcentage)

	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Monde ^b	47	54
Régions en développement	47	55
Afrique du Nord	31	36
Afrique subsaharienne	48	56
Amérique latine et Caraïbes	64	68
Caraïbes	59	67
Amérique latine	64	68
Asie de l'Est	28	38
Asie de l'Est (hors Chine)	4	5
Asie du Sud	32	41
Asie du Sud (hors Inde)	11	14
Asie du Sud-Est et Océanie	53	56
Asie occidentale	20	20
Caucase et Asie centrale	15	19
Pays les moins avancés	46	52
Pays en développement sans littoral	55	66
Petits États insulaires en développement	57	70

^a Pourcentage de personnes dont la numération de CD4 est inférieure ou égale à 350 cellules/mm qui ont accès à un traitement antirétroviral.

^b Ne sont concernés que les pays à revenu faible ou moyen, selon la définition de la Banque mondiale.

Cible 6.C
D'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser
la progression du paludisme et d'autres maladies graves

Indicateur 6.6

Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie^a

a) Incidence

(Nombre de nouveaux cas pour 1 000 habitants)

	<i>2010</i>
Afrique du Nord	–
Afrique subsaharienne	264
Amérique latine et Caraïbes	15
Asie de l'Est	0
Asie du Sud	33
Asie du Sud-Est	36
Asie occidentale	24
Océanie	178
Caucase et Asie centrale	0
Pays les moins avancés	214
Pays en développement sans littoral	218
Petits États insulaires en développement	96

b) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants)

	<i>2010</i>
Afrique du Nord	–
Afrique subsaharienne	88
Amérique latine et Caraïbes	2
Asie de l'Est	0
Asie du Sud	4
Asie du Sud-Est	6
Asie occidentale	7
Océanie	43
Caucase et Asie centrale	0
Pays les moins avancés	67
Pays en développement sans littoral	69
Petits États insulaires en développement	26

^a Concernant les populations à risque dans les pays où le paludisme est endémique.

Indicateur 6.7

Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide (2008-2012)^a**a) Total^b**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (39 pays)	37 ^a
---------------------------------	-----------------

b) Par lieu de résidence^b

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (34 pays)	36	41

^a Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^b Calculs reposant sur les données disponibles en mars 2013.

Indicateur 6.8

Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés (2008-2012)^a**a) Total^b**

(En pourcentage)

Afrique subsaharienne (35 pays)	37
---------------------------------	----

b) Par lieu de résidence^b

(En pourcentage)

	<i>Zones urbaines</i>	<i>Zones rurales</i>
Afrique subsaharienne (35 pays)	48	39

^a Les données ont été établies sur la base des dernières enquêtes effectuées au cours de la période considérée.

^b Calculs reposant sur les données disponibles en mars 2013.

Indicateur 6.9

Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie^a**a) Incidence**

(Nombre de nouveaux cas pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2011	
Monde	147	(135:159)	148	(139:156)	125	(120:130)
Régions en développement	179	(165:194)	174	(164:184)	147	(141:153)
Afrique du Nord	64	(55:73)	55	(49:61)	51	(45:57)
Afrique subsaharienne	251	(196:306)	322	(268:376)	264	(245:284)
Amérique latine et Caraïbes	90	(76:103)	57	(53:61)	43	(40:45)
Caraïbes	94	(68:120)	91	(79:104)	75	(64:85)
Amérique latine	89	(75:104)	54	(50:59)	40	(37:43)
Asie de l'Est	157	(125:188)	105	(92:119)	81	(72:90)
Asie du Sud	207	(178:236)	206	(189:223)	181	(167:195)
Asie du Sud-Est	246	(209:282)	238	(216:260)	210	(192:228)
Asie occidentale	53	(46:59)	38	(35:41)	26	(25:34)
Océanie	245	(171:318)	265	(178:353)	261	(173:349)
Caucase et Asie centrale	132	(122:142)	291	(267:315)	116	(107:125)
Régions développées	29	(28:31)	38	(35:40)	25	(23:27)
Pays les moins avancés	288	(256:321)	281	(258:304)	235	(222:248)
Pays en développement sans littoral	269	(230:309)	314	(276:352)	197	(181:212)
Petits États insulaires en développement	113	(92:134)	121	(105:137)	112	(96:127)

b) Prévalence

(Nombre de cas existants pour 100 000 habitants, y compris les personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2011	
Monde	268	(243:294)	246	(223:271)	170	(150:192)
Régions en développement	330	(299:362)	292	(264:320)	201	(176:225)
Afrique du Nord	111	(66:156)	78	(47:109)	74	(44:103)
Afrique subsaharienne	388	(249:528)	380	(270:490)	298	(249:348)
Amérique latine et Caraïbes	147	(102:192)	77	(58:96)	54	(40:68)
Caraïbes	156	(80:232)	129	(72:185)	101	(56:147)
Amérique latine	146	(98:195)	73	(53:93)	50	(36:65)
Asie de l'Est	226	(209:243)	168	(146:190)	115	(100:129)
Asie du Sud	451	(385:516)	407	(344:469)	264	(194:334)
Asie du Sud-Est	548	(401:696)	477	(357:597)	329	(249:408)
Asie occidentale	74	(46:103)	52	(35:68)	34	(24:44)
Océanie	518	(192:843)	408	(128:687)	401	(116:687)
Caucase et Asie centrale	265	(185:345)	585	(407:762)	180	(128:232)

	1990		2002		2011	
Régions développées	42	(33:52)	54	(37:71)	32	(21:42)
Pays les moins avancés	514	(406:621)	430	(357:503)	332	(278:386)
Pays en développement sans littoral	360	(305:414)	394	(339:449)	268	(215:321)
Petits États insulaires en développement	200	(131:270)	177	(120:234)	158	(103:213)

c) Décès

(Nombre de décès pour 100 000 habitants, à l'exclusion des personnes infectées par le VIH)

	1990		2002		2011	
Monde	24	(20:28)	21	(18:25)	14	(12:17)
Régions en développement	30	(25:35)	25	(21:30)	17	(14:19)
Afrique du Nord	9	(2,2:16)	6,2	(2,1:10)	5,2	(2,8:5)
Afrique subsaharienne	42	(28:57)	37	(25:49)	27	(21:32)
Amérique latine et Caraïbes	8,9	(7,2:11)	5	(4,3:5,6)	3,4	(2,9:3,9)
Caraïbes	10	(4:16)	12	(5,2:19)	9	(4,1:14)
Amérique latine	8,8	(7:11)	4,4	(4:4,9)	3	(2,6:3,4)
Asie de l'Est	18	(16:20)	7,3	(6,1:8,5)	3,6	(3,3:3,9)
Asie du Sud	42	(28:55)	41	(28:53)	26	(18:34)
Asie du Sud-Est	54	(34:73)	45	(29:61)	28	(20:37)
Asie occidentale	8	(4,2:12)	4,3	(2,7:5,9)	2,1	(1,2:3,1)
Océanie	58	(15:102)	39	(9,1:69)	39	(7,9:69)
Caucase et Asie centrale	8,1	(7,6:8,7)	20	(19:22)	8,9	(8,2:9,6)
Régions développées	3	(3:3)	4,7	(4,7:4,8)	3,2	(3,2:3,2)
Pays les moins avancés	58	(43:72)	45	(34:55)	32	(25:39)
Pays en développement sans littoral	32	(26:39)	29	(24:34)	18	(15:21)
Petits États insulaires en développement	17	(9,3:24)	17	(10:23)	15	(8,7:20)

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

Indicateur 6.10

Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

a) Nouveaux cas décelés dans le cadre de la stratégie de traitement direct à court terme et sous observation

(Taux de dépistage des cas de tuberculose à frottis positif, en pourcentage)^a

	1990		2000		2011	
Monde	48	(45:52)	41	(39:44)	67	(64:69)
Régions en développement	47	(43:51)	40	(37:42)	66	(63:69)
Afrique du Nord	57	(50:67)	75	(68:84)	74	(66:84)
Afrique subsaharienne	32	(26:40)	39	(33:47)	60	(56:65)

	1990		2000		2011	
Amérique latine et Caraïbes	51	(44:61)	69	(64:75)	81	(76:87)
Caraïbes	11	(9:16)	51	(45:59)	65	(57:75)
Amérique latine	55	(47:66)	71	(66:78)	83	(78:90)
Asie de l'Est	23	(20:29)	34	(30:40)	90	(81:100)
Asie du Sud	71	(62:82)	42	(39:45)	58	(54:63)
Asie du Sud-Est	48	(42:56)	32	(29:35)	70	(65:77)
Asie occidentale	80	(72:92)	77	(71:83)	76	(72:82)
Océanie	25	(20:36)	56	(42:82)	62	(47:94)
Caucase et Asie centrale	37	(34:40)	29	(27:31)	63	(58:68)
Régions développées	78	(75:82)	77	(72:83)	84	(78:90)
Pays les moins avancés	24	(21:27)	33	(31:36)	57	(54:61)
Pays en développement sans littoral	34	(29:39)	37	(33:42)	63	(59:69)
Petits États insulaires en développement	21	(18:26)	53	(47:62)	65	(57:76)

b) Patients soignés avec succès dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

(En pourcentage)

	1994	2000	2010
Monde	75	69	87
Régions en développement	75	69	87
Afrique du Nord	80	88	86
Afrique subsaharienne	60	71	82
Amérique latine et Caraïbes	65	76	76
Caraïbes	74	72	82
Amérique latine	65	77	75
Asie de l'Est	88	92	95
Asie du Sud	74	42	89
Asie du Sud-Est	82	86	90
Asie occidentale	72	77	85
Océanie	61	76	63
Caucase et Asie centrale	73 ^b	79	74
Régions développées	68	66	63
Pays les moins avancés	66	77	85
Pays en développement sans littoral	57	75	82
Petits États insulaires en développement	67	73	78

^a Les limites inférieure et supérieure sont indiquées entre parenthèses.

^b Chiffre de 1996.

Objectif 7 Préserver l'environnement

Cible 7.A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance à la déperdition des ressources naturelles

Indicateur 7.1

Proportion de zones forestières

(En pourcentage)

	1990	2000	2010
Monde	32,0	31,4	31,0
Régions en développement	29,4	28,2	27,6
Afrique du Nord	1,4	1,4	1,4
Afrique subsaharienne	31,2	29,5	28,1
Amérique latine et Caraïbes	52,0	49,6	47,4
Caraïbes	25,8	28,1	30,3
Amérique latine	52,3	49,9	47,6
Asie de l'Est	16,4	18,0	20,5
Asie de l'Est (hors Chine)	15,2	14,0	12,8
Asie du Sud	14,1	14,1	14,5
Asie du Sud (hors Inde)	7,8	7,3	7,1
Asie du Sud-Est	56,9	51,3	49,3
Asie occidentale	2,8	2,9	3,3
Océanie	67,5	65,1	62,5
Caucase et Asie centrale	3,9	3,9	3,9
Régions développées	36,3	36,6	36,7
Pays les moins avancés	32,7	31,0	29,6
Pays en développement sans littoral	19,3	18,2	17,1
Petits États insulaires en développement	64,6	63,7	62,7

Indicateur 7.2

Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité du pouvoir d'achat)**a) Total^a**

(En millions de tonnes)

	1990	2000	2005	2010
Monde	21 550	23 841	27 852	31 387
Régions en développement	6 727	9 936	13 525	17 791

	1990	2000	2005	2010
Afrique du Nord	229	330	395	464
Afrique subsaharienne	462	554	635	711
Amérique latine et Caraïbes	1 006	1 330	1 491	1 701
Caraïbes	84	99	105	137
Amérique latine	922	1 231	1 386	1 564
Asie de l'Est	2 991	3 979	6 387	8 975
Asie de l'Est (hors Chine)	531	574	597	688
Asie du Sud	993	1 709	2 072	2 824
Asie du Sud (hors Inde)	303	522	661	815
Asie du Sud-Est	423	774	1 000	1 216
Asie occidentale	615	926	1 149	1 418
Océanie	6	7	11	11
Caucase et Asie centrale ^b	0	327	386	472
Régions développées	14 824	13 904	14 327	13 596
Pays les moins avancés	61	111	157	213
Pays en développement sans littoral	50	398	458	563
Petits États insulaires en développement	139	160	151	168
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	14 986	14 436	14 917	14 158

b) Par habitant

(En tonnes)

	1990	2000	2005	2010
Monde	4,08	3,91	4,30	4,57
Régions en développement	1,66	2,03	2,57	3,16
Afrique du Nord	1,91	2,33	2,57	2,80
Afrique subsaharienne	0,91	0,83	0,84	0,83
Amérique latine et Caraïbes	2,29	2,57	2,70	2,90
Caraïbes	2,76	2,87	2,88	3,63
Amérique latine	2,26	2,55	2,68	2,85
Asie de l'Est	2,46	2,95	4,60	6,30
Asie de l'Est (hors Chine)	7,42	7,31	7,40	8,30
Asie du Sud	0,83	1,17	1,31	1,66
Asie du Sud (hors Inde)	0,94	1,28	1,49	1,70
Asie du Sud-Est	0,95	1,48	1,79	2,05
Asie occidentale	4,85	5,73	6,32	6,85
Océanie	1,00	0,96	1,25	1,09
Caucase et Asie centrale ^b	7,33	4,59	5,25	6,10
Régions développées	12,37	11,67	11,79	10,90
Pays les moins avancés	0,12	0,17	0,21	0,26

	1990	2000	2005	2010
Pays en développement sans littoral	0,26	1,21	1,25	1,37
Petits États insulaires en développement	3,20	3,15	2,74	2,85
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	12,76	11,75	11,88	11,02

c) Pour 1 dollar de produit intérieur brut (en parité de pouvoir d'achat)

(En kilogrammes)

	1990	2000	2005	2010
Monde	0,60	0,50	0,49	0,47
Régions en développement	0,63	0,59	0,61	0,58
Afrique du Nord	0,43	0,49	0,48	0,43
Afrique subsaharienne	0,55	0,53	0,47	0,41
Amérique latine et Caraïbes	0,31	0,31	0,30	0,28
Caraïbes	0,54	0,52	0,48	0,55
Amérique latine	0,31	0,30	0,30	0,27
Asie de l'Est	1,45	0,87	0,94	0,83
Asie de l'Est (hors Chine)	0,45	0,45	0,38	0,37
Asie du Sud	0,58	0,61	0,55	0,49
Asie du Sud (hors Inde)	0,46	0,54	0,52	0,30
Asie du Sud-Est	0,41	0,46	0,46	0,44
Asie occidentale	0,49	0,55	0,56	0,57
Océanie	0,29	0,26	0,37	0,24
Caucase et Asie centrale ^b	2,31	1,72	1,32	1,09
Régions développées	0,58	0,45	0,41	0,37
Pays les moins avancés	0,14	0,19	0,20	0,20
Pays en développement sans littoral	0,20	0,91	0,74	0,64
Petits États insulaires en développement	0,54	0,39	0,30	0,23
Pays visés à l'annexe I ^{c, d, e}	0,59	0,46	0,43	0,38

^a Total des émissions de dioxyde de carbone provenant de combustibles fossiles (en millions de tonnes), englobant la consommation de combustibles solides, de combustibles liquides et de gaz, la production de ciment et la combustion de gaz de torchères (*Source* : United States Carbon Dioxide Information Analysis Center).

^b La valeur figurant dans la colonne 1990 date de 1992.

^c Il s'agit de tous les pays visés à l'annexe I qui font rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les autres ne sont pas tenus de présenter de rapport annuel.

^d Les rapports nationaux présentés à la Convention-cadre conformément aux directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat doivent recenser toutes les émissions de dioxyde de carbone anthropiques du pays. Il s'agit de la somme des émissions produites par le secteur de l'énergie, les activités industrielles, l'agriculture et les déchets.

^e À l'exclusion des émissions et des absorptions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.

Indicateur 7.3

Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

[En tonnes PACO (potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)]

	1986	1990 ^a	2000	2011
Monde	1 667 551	1 121 310	210 735	31 837
Régions en développement	280 530	236 892	208 013	39 037
Afrique du Nord	14 214	6 203	8 129	860
Afrique subsaharienne	36 347	23 449	9 597	1 640
Amérique latine et Caraïbes	78 663	76 048	31 104	4 834
Caraïbes	2 216	2 177	1 669	117
Amérique latine	76 448	73 871	29 435	4 717
Asie de l'Est	103 445	103 217	105 762	23 510
Asie de l'Est (hors Chine)	25 436	12 904	14 885	2 211
Asie du Sud	13 473	3 338	28 161	2 320
Asie du Sud (hors Inde)	6 159	3 338	9 466	836
Asie du Sud-Est	17 926	21 108	16 831	2 255
Asie occidentale	16 349	3 481	8 299	3 598
Océanie	113	47	129	19
Caucase et Asie centrale	11 607	2 738	928	132
Régions développées	1 228 998	828 590	25 364	-1 458
Pays les moins avancés	3 494	1 457	4 813	767
Pays en développement sans littoral	14 616	3 354	2 395	350
Petits États insulaires en développement	9 419	7 162	2 147	274

^a Pour les années antérieures à l'entrée en vigueur de l'obligation de communiquer des données sur un groupe de substances, les valeurs de l'année de référence sont utilisées en cas d'absence de données. Tel est le cas pour les substances visées aux annexes B, C et E du Protocole de Montréal, pour lesquelles l'obligation est entrée en vigueur en 1992, 1992 et 1994, respectivement.

Indicateur 7.4

Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques

(En pourcentage)

	1990	2000	2009
Partiellement exploités	31,3	25,4	12,7
Pleinement exploités	50,0	47,2	57,4
Surexploités	18,6	27,4	29,9

Indicateur 7.5
Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau^a
 (En pourcentage)

	<i>Vers 2006</i>
Monde	9,2
Régions en développement	7,4
Afrique du Nord	89,0
Afrique subsaharienne	3,2
Amérique latine et Caraïbes	2,0
Caraïbes	15,2
Amérique latine	1,9
Asie de l'Est	19,8
Asie de l'Est (hors Chine)	20,8
Asie du Sud	52,9
Asie du Sud (hors Inde)	53,3
Asie du Sud-Est	7,8
Asie occidentale	54,9
Océanie	0,06
Caucase et Asie centrale	55,1
Régions développées	10,0
Pays les moins avancés	4,5
Pays en développement sans littoral	12,9
Petits États insulaires en développement	1,5

^a Taux de prélèvement d'eaux superficielles et souterraines en pourcentage du total des ressources renouvelables en eau.

Cible 7.B
Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique
et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas
d'ici à 2010

Indicateur 7.6
Proportion de zones terrestres et marines protégées

a) Zones terrestres et zones marines^{a, b}
 (Pourcentage de la superficie totale du territoire)

	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2012</i>
Monde ^c	8,3	11,3	14,0
Régions en développement	7,8	10,5	13,8
Afrique du Nord	2,9	3,7	6,9
Afrique subsaharienne	10,7	11,5	15,2

	1990	2000	2012
Amérique latine et Caraïbes	8,7	13,9	20,3
Caraïbes	3,2	4,0	5,9
Amérique latine	8,9	14,3	20,9
Asie de l'Est	11,5	14,4	15,4
Asie de l'Est (hors Chine)	3,9	11,5	11,9
Asie du Sud	5,1	5,7	6,1
Asie du Sud (hors Inde)	5,5	6,4	7,1
Asie du Sud-Est	4,4	6,9	9,4
Asie occidentale	3,7	14,4	14,7
Océanie	0,6	1,3	4,0
Caucase et Asie centrale	2,8	3,0	3,6
Régions développées	9,1	12,3	14,0
Pays les moins avancés	9,0	9,7	12,4
Pays en développement sans littoral	9,0	11,3	13,6
Petits États insulaires en développement	1,3	2,8	5,1

b) Zones terrestres^{a, b}

(Pourcentage de la superficie totale)

	1990	2000	2012
Monde ^c	8,9	11,9	14,6
Régions en développement	8,6	11,6	14,9
Afrique du Nord	3,0	3,7	6,9
Afrique subsaharienne	11,0	11,8	15,4
Amérique latine et Caraïbes	9,0	14,4	21,2
Caraïbes	9,2	10,0	13,5
Amérique latine	9,0	14,5	21,3
Asie de l'Est	12,0	14,9	16,0
Asie de l'Est (hors Chine)	4,0	12,2	12,6
Asie du Sud	5,4	6,0	6,5
Asie du Sud (hors Inde)	5,9	6,9	7,5
Asie du Sud-Est	8,4	12,6	14,1
Asie occidentale	4,0	15,5	15,7
Océanie	2,0	3,1	5,2
Caucase et Asie centrale	2,8	3,0	3,6
Régions développées	9,2	12,4	14,0
Pays les moins avancés	9,5	10,2	12,9
Pays en développement sans littoral	9,0	11,3	13,6
Petits États insulaires en développement	3,7	6,5	8,7

c) **Zones marines^{a, b}**

(Pourcentage de l'ensemble des eaux territoriales)

	1990	2000	2012
Monde ^c	4,6	6,8	9,7
Régions en développement	1,6	3,0	5,9
Afrique du Nord	2,3	3,7	6,2
Afrique subsaharienne	1,5	3,3	7,5
Amérique latine et Caraïbes	5,8	9,3	11,9
Caraïbes	0,9	1,8	3,0
Amérique latine	7,7	12,3	15,4
Asie de l'Est	0,8	1,4	1,8
Asie de l'Est (hors Chine)	2,1	2,1	2,4
Asie du Sud	1,0	1,4	1,6
Asie du Sud (hors Inde)	0,6	1,1	1,7
Asie du Sud-Est	0,5	1,2	4,8
Asie occidentale	0,7	2,1	3,3
Océanie	0,2	0,8	3,7
Caucase et Asie centrale	0,2	0,9	0,9
Régions développées	8,3	11,8	13,9
Pays les moins avancés	0,9	2,1	4,8
Pays en développement sans littoral ^d	0,0	0,0	0,0
Petits États insulaires en développement	0,4	1,3	3,6

^a Les écarts entre ces chiffres et ceux présentés dans l'annexe statistique des précédents rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement s'expliquent par l'existence de nouvelles données, la révision des méthodes utilisées et le redécoupage des régions.

^b Les zones dont on ignore en quelle année elles ont été déclarées zones protégées sont prises en compte pour chaque année.

^c Y compris les territoires qui ne sont pas pris en compte dans le calcul des agrégats des régions développées et en développement.

^d À l'exclusion des eaux des mers fermées faisant l'objet de revendications territoriales de la part de certains pays en développement sans littoral.

Indicateur 7.7

Proportion d'espèces menacées d'extinction^a

(Pourcentage d'espèces dont on ne considère pas qu'elles disparaîtront dans un proche avenir)

	1988	1990	2000	2012
Monde	92,1	92,1	91,7	91,3
Régions en développement	92,4	92,4	92,1	91,7
Afrique du Nord	98,0	98,0	97,5	96,9
Afrique subsaharienne	93,6	93,6	93,4	93,3
Amérique latine et Caraïbes	93,0	93,0	92,9	92,1
Asie de l'Est	96,1	96,1	95,9	95,6
Asie du Sud	95,8	95,8	95,5	95,2
Asie du Sud-Est	93,2	93,2	92,4	92,4
Asie occidentale	97,8	97,7	97,3	96,8
Océanie	91,6	91,6	91,3	91,2
Caucase et Asie centrale	98,1	98,1	97,7	97,1
Régions développées	93,9	93,9	93,6	93,1

^a D'après l'indice de la Liste rouge, qui détermine les chances de survie des espèces vertébrées (mammifères, oiseaux et amphibiens). Cet indice de l'Union internationale pour la conservation de la nature mesure la proportion des espèces qui ne risquent pas de disparaître dans un futur proche même si elles ne font pas l'objet de mesures de conservation particulières : ses valeurs sont comprises entre 1,0 (toutes les espèces sont hors de danger) et zéro (toutes les espèces se sont éteintes).

Cible 7.C**Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à ses services d'assainissement de base**

Indicateur 7.8

Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée

(En pourcentage)

	1990			2011		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	76	95	62	89	96	81
Régions en développement	70	93	59	87	95	79
Afrique du Nord	87	94	80	92	95	89
Afrique subsaharienne	49	83	36	63	84	51
Amérique latine et Caraïbes	85	94	64	94	97	82
Asie de l'Est	68	97	56	92	98	85
Asie de l'Est (hors Chine)	96	97	93	98	100	91
Asie du Sud	72	90	66	90	95	88

	1990			2011		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Asie du Sud (hors Inde)	78	94	72	87	93	84
Asie du Sud-Est	71	90	62	89	94	84
Asie occidentale	85	95	69	90	96	78
Océanie	50	92	37	56	95	45
Caucase et Asie centrale	89	97	81	86	96	79
Régions développées	98	99	94	99	100	97

Indicateur 7.9

Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

(En pourcentage)

	1990			2011		
	Total	Zones urbaines	Zones rurales	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Monde	49	77	29	64	80	47
Régions en développement	36	65	21	57	74	43
Afrique du Nord	72	92	54	90	94	84
Afrique subsaharienne	26	43	19	30	42	24
Amérique latine et Caraïbes	68	80	38	82	87	63
Asie de l'Est	27	53	16	67	76	57
Asie de l'Est (hors Chine)	–	–	–	–	–	–
Asie du Sud	24	56	12	41	64	30
Asie du Sud (hors Inde)	41	72	28	58	75	48
Asie du Sud-Est	47	69	37	71	81	62
Asie occidentale	80	94	59	88	96	71
Océanie	36	77	23	36	78	24
Caucase et Asie centrale	91	96	86	96	96	95
Régions développées	95	97	90	96	97	92

Cible 7.D
Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions
de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur 7.10

Proportion de citadins vivant dans des taudis^a

(En pourcentage)

	1990	2000	2012
Régions en développement	46,2	39,3	32,7
Afrique du Nord	34,4	20,3	13,3
Afrique subsaharienne	70,0	65,0	61,7
Amérique latine et Caraïbes	33,7	29,2	23,5
Asie de l'Est	43,7	37,4	28,2
Asie du Sud	57,2	45,8	35,0
Asie du Sud-Est	49,5	39,6	31,0
Asie occidentale	22,5	20,6	24,6
Océanie ^b	24,1	24,1	24,1

^a Citadins connaissant l'une au moins des quatre conditions suivantes : accès insuffisant à une source d'eau de boisson améliorée, accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées, surpeuplement (3 personnes ou plus par pièce) ou habitation faite de matériaux non durables. La moitié des habitants de taudis urbains utilisant des fosses d'aisance sont considérés comme bénéficiant d'infrastructures d'assainissement améliorées.

^b On ne dispose pas de données permettant d'évaluer la tendance pour l'Océanie.

Objectif 8

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui montrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

Cible 8.D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme

Aide publique au développement (APD)

Indicateur 8.1

Montant net de l'APD, totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

a) Montant total de l'aide annuelle^a

(En milliards de dollars des États-Unis)

	1990	2000	2005	2007	2009	2010	2011	2012 ^b
Ensemble des pays en développement	52,8	54,0	107,9	104,3	119,8	128,3	133,7	125,7
Pays les moins avancés	15,1	13,8	25,9	32,3	37,4	43,8	44,6	–

^a Y compris les remises de dette ne relevant pas de l'APD mais à l'exclusion des remises de dettes militaires.

^b Données préliminaires.

b) Part du revenu national brut des pays donateurs du CAD de l'OCDE

(En pourcentage)

	1990	2002	2005	2007	2009	2010	2011	2012 ^a
Ensemble des pays en développement	0,32	0,22	0,32	0,27	0,31	0,32	0,31	0,29
Pays les moins avancés	0,09	0,06	0,08	0,08	0,10	0,11	0,10	–

^a Données préliminaires.

Indicateur 8.2

Part de l'APD sectorielle des pays du CAD de l'OCDE consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

	1999	2001	2003	2005	2007	2009	2011
En pourcentage	10,1	14,0	15,7	16,0	19,9	21,2	18,7
En milliards de dollars	2,9	3,5	5,8	8,2	12,4	17,0	14,7

Indicateur 8.3

Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD de l'OCDE qui n'est pas liée^a

	1990	2003	2005	2007	2009	2010	2012
En pourcentage	67,6	91,1	91,4	83,9	84,5	83,7	84,6
En milliards de dollars	16,3	30,1	49,0	60,3	71,3	74,6	65,1

^a Ne tient pas compte de la coopération technique et des dépenses administratives, ni de l'APD dont on ignore si elle est liée ou non. La proportion de l'APD bilatérale liée, hors coopération technique et dépenses administratives, s'élevait à 99,6 % en 2008.

Indicateur 8.4

APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2007	2009	2010	2012
En pourcentage	10,2	8,2	7,0	5,9	6,0	5,1	3,4
En milliards de dollars	7,0	12,2	15,1	19,9	25,0	25,1	25,7

Indicateur 8.5

APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

	1990	2003	2005	2007	2009	2010	2011
En pourcentage	1,9	1,5	1,8	1,8	3,2	4,9	4,1
En milliards de dollars	2,1	1,8	2,5	3,3	4,2	6,8	5,3

Accès aux marchés

Indicateur 8.6

Proportion du total des importations des pays développés (en valeur, et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2007	2011
À l'exclusion des armes					
Pays en développement ^a	53	63	75	81	83
Dont régime préférentiel ^b	17	15	18	17	17
Afrique du Nord	52	57	97	97	97
Afrique subsaharienne	78	80	93	96	99
Amérique latine et Caraïbes	66	75	94	94	95
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	47	48	58	72	74
Asie du Sud-Est	59	75	77	80	82
Asie occidentale	34	39	66	96	97
Océanie	85	83	89	91	97
Caucase et Asie centrale	91	84	94	94	99
Pays les moins avancés	68	76	83	89	91
Dont régime préférentiel ^b	29	42	28	27	30
À l'exclusion des armes et du pétrole					
Pays en développement ^a	54	65	75	77	80
Dont régime préférentiel ^b	20	17	22	20	20
Afrique du Nord	20	26	95	95	95

	1996	2000	2005	2007	2011
Afrique subsaharienne	88	83	91	93	97
Amérique latine et Caraïbes	73	81	93	93	95
Asie de l'Est	35	52	62	67	69
Asie du Sud	41	46	58	63	67
Asie du Sud-Est	60	76	77	79	81
Asie occidentale	35	44	87	93	94
Océanie	82	79	87	89	97
Caucase et Asie centrale	90	69	84	82	91
Pays les moins avancés	78	70	80	80	83
Dont régime préférentiel ^b	35	35	49	52	53

^a Y compris les pays les moins avancés.

^b La véritable marge de préférence est calculée en excluant de l'admission en franchise de droits tous les produits qui bénéficient déjà d'une franchise de droits au titre du régime de la nation la plus favorisée. Les indicateurs correspondent aux conditions les meilleures, notamment dans le cadre d'accords régionaux ou préférentiels.

Indicateur 8.7

Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement

(En pourcentage)

	1996	2000	2005	2011
Produits agricoles				
Pays en développement	10,4	9,2	8,8	7,2
Afrique du Nord	6,6	7,3	7,2	6,0
Afrique subsaharienne	7,4	6,2	6,2	3,2
Amérique latine et Caraïbes	12,0	10,3	9,7	7,5
Asie de l'Est	9,3	9,5	10,7	10,0
Asie du Sud	5,4	5,3	4,5	5,5
Asie du Sud-Est	11,3	10,1	9,1	8,9
Asie occidentale	8,2	7,5	5,0	5,3
Océanie	11,5	9,4	8,7	2,9
Caucase et Asie centrale	4,7	3,8	3,4	3,0
Pays les moins avancés	3,8	3,6	3,0	1,0
Textiles				
Pays en développement	7,3	6,6	5,3	4,9
Afrique du Nord	8,0	7,2	4,4	3,7
Afrique subsaharienne	3,9	3,4	2,9	2,9
Amérique latine et Caraïbes	4,7	3,5	1,5	1,2
Asie de l'Est	7,3	6,6	5,8	5,5
Asie du Sud	7,1	6,5	6,1	5,5

	1996	2000	2005	2011
Asie du Sud-Est	9,1	8,4	6,0	5,3
Asie occidentale	9,1	8,2	4,6	4,4
Océanie	5,9	5,4	4,9	4,9
Caucase et Asie centrale	7,3	6,3	5,8	5,6
Pays les moins avancés	4,6	4,1	3,2	3,2
Vêtements				
Pays en développement	11,5	10,8	8,4	7,9
Afrique du Nord	11,9	11,1	8,0	5,3
Afrique subsaharienne	8,5	7,9	1,6	2,6
Amérique latine et Caraïbes	8,8	7,8	1,3	1,2
Asie de l'Est	12,0	11,5	11,0	10,7
Asie du Sud	10,2	9,6	8,6	8,5
Asie du Sud-Est	14,2	13,5	10,5	9,2
Asie occidentale	12,6	11,8	8,5	8,2
Océanie	8,8	8,3	8,4	8,8
Caucase et Asie centrale	12,9	11,8	11,5	10,7
Pays les moins avancés	8,2	7,8	6,4	6,7

Indicateur 8.8

Estimation des subventions agricoles versées par les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut

	1990	2003	2005	2007	2009	2010	2011
En pourcentage	2,38	1,07	1,04	0,89	0,96	0,93	0,95
En milliards de dollars	325	338	368	351	377	384	407

Indicateur 8.9

Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales^a

	2001	2003	2005	2007	2009	2011
Politique commerciale et réglementation des échanges, et mesures d'ajustement dans le domaine commercial ^b	1,0	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9
Infrastructure économique	21,5	14,8	17,2	13,6	15,1	16,2
Renforcement des capacités de production	16,0	13,4	12,8	13,3	12,8	14,2
Montant total de l'aide au commerce	38,5	29,0	30,7	27,7	28,8	31,4

^a Indicateurs de l'aide au commerce en pourcentage de l'APD bilatérale sectorielle (monde).

^b Les données concernant les mesures d'ajustement dans le domaine commercial n'ont été communiquées qu'à partir de 2007. Seuls le Canada et la Commission européenne en ont transmis.

Soutenabilité de la dette

Indicateur 8.10

Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif)

	2000 ^a	2012 ^b
Pays parvenus au point d'achèvement	1	35
Pays parvenus au point de décision mais pas au point d'achèvement	21	1
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	12	3
Total des pays susceptibles de bénéficier de l'Initiative	34	39

^a Pour l'année 2000, les données correspondent à la situation du pays à la fin de l'année.^b Tous les pays comptabilisés bénéficiaient encore de l'Initiative 2012. Les données de 2012 sont celles disponibles en mars 2013.

Indicateur 8.11

Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale^a

(En milliards de dollars des États-Unis, montant cumulé)

	2000	2012
En faveur des pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement	32	94

^a En valeur actualisée nette à la fin de 2011; état des engagements en décembre 2012.

Indicateur 8.12

Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services^a

	1990	2000	2009	2010	2011
Régions en développement	19,7	11,9	3,7	3,0	3,1
Afrique du Nord	39,8	15,3	4,8	3,8	3,9
Afrique subsaharienne	17,6	9,5	3,3	2,4	2,2
Amérique latine et Caraïbes	20,7	19,9	7,7	6,3	6,2
Caraïbes	17,2	8,0	15,0	11,5	12,8
Amérique latine	20,8	20,3	7,5	6,1	6,0
Asie de l'Est	10,6	4,9	0,6	0,7	0,8
Asie de l'Est (hors Chine)	–	6,5	4,1	4,3	1,5
Asie du Sud	17,6	13,9	3,6	2,8	7,0
Asie du Sud (hors Inde)	9,3	11,6	9,9	8,9	7,0
Asie du Sud-Est	16,7	6,5	4,2	3,3	3,7
Asie occidentale	27,8	16,1	8,8	8,1	7,9

	1990	2000	2009	2010	2011
Océanie	14,0	6,0	2,0	1,5	2,8
Caucase et Asie centrale	–	8,6	1,1	1,1	1,1
Pays les moins avancés	16,8	11,5	5,1	3,8	3,6
Pays en développement sans littoral	14,3	8,7	2,0	1,8	1,3
Petits États insulaires en développement	13,9	8,8	9,3	6,2	8,1

^a Y compris les pays participant au système de notification de la dette de la Banque mondiale. Les agrégats sont calculés à partir des données disponibles et peuvent, certaines années, exclure les pays qui n'ont pas communiqué de données relatives aux exportations de biens et services et au revenu net de l'extérieur.

Cible 8.E **En coopération avec l'industrie pharmaceutique,** **rendre les médicaments essentiels disponibles** **et abordables dans les pays en développement**

Indicateur 8.13

Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions durables

On ne dispose pas de données, ni mondiales ni régionales.

Cible 8.F **En coopération avec le secteur privé, faire en sorte** **que les nouvelles technologies, en particulier les technologies** **de l'information et des communications, profitent** **au plus grand nombre**

Indicateur 8.14

Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 personnes

	1995	2000	2011
Monde	12,1	16,0	17,3
Régions en développement	4,1	7,9	11,5
Afrique du Nord	4,5	7,2	10,5
Afrique subsaharienne	1,1	1,4	1,4
Amérique latine et Caraïbes	9,1	14,7	18,3
Caraïbes	9,0	11,3	10,7
Amérique latine	9,1	14,9	18,8
Asie de l'Est	5,5	13,7	23,2
Asie de l'Est (hors Chine)	33,0	43,0	49,0
Asie du Sud	1,5	3,2	4,2
Asie du Sud (hors Inde)	2,2	3,5	8,1

	1995	2000	2011
Asie du Sud-Est	2,9	4,8	11,1
Asie occidentale	13,1	17,1	15,2
Océanie	4,7	5,2	6,0
Caucase et Asie centrale	9,0	8,8	14,4
Régions développées	43,0	49,4	43,8
Pays les moins avancés	0,3	0,5	1,0
Pays en développement sans littoral	2,7	2,8	3,9
Petits États insulaires en développement	10,3	13,0	12,2

Indicateur 8.15

Pourcentage de la population abonnée à un service de téléphonie mobile

	1995	2000	2011
Monde	1,6	12,1	85,5
Régions en développement	0,4	5,4	78,2
Afrique du Nord	<0,1	2,8	106,1
Afrique subsaharienne	0,1	1,7	53,3
Amérique latine et Caraïbes	0,8	12,3	107,1
Caraïbes	1,2	7,5	59,0
Amérique latine	0,8	12,6	110,6
Asie de l'Est	0,5	9,9	74,8
Asie de l'Est (hors Chine)	3,4	50,2	95,7
Asie du Sud	<0,1	0,4	69,0
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1	0,5	61,5
Asie du Sud-Est	0,7	4,2	102,5
Asie occidentale	0,6	13,1	98,2
Océanie	0,2	2,4	43,9
Caucase et Asie centrale	<0,1	1,3	108,2
Régions développées	6,4	40,0	119,2
Pays les moins avancés	<0,1 ^a	0,3	42,5
Pays en développement sans littoral	<0,1	1,1	55,5
Petits États insulaires en développement	1,5	11,0	66,4

^a Chiffre de 1996.

Indicateur 8.16

Pourcentage de la population utilisant l'Internet

	1995	2000	2011
Monde	0,8	6,5	32,5
Régions en développement	<0,1	2,1	24,3

	1995	2000	2011
Afrique du Nord	<0,1	0,7	35,0
Afrique subsaharienne	0,1	0,5	12,6
Amérique latine et Caraïbes	0,1	3,9	38,8
Caraïbes	<0,1	2,9	27,8
Amérique latine	0,1	4,0	39,7
Asie de l'Est	<0,1	3,7	39,9
Asie de l'Est (hors Chine)	1,1	28,6	59,7
Asie du Sud	<0,1	0,5	10,0
Asie du Sud (hors Inde)	<0,1 ^a	0,3	9,6
Asie du Sud-Est	<0,1	2,4	23,6
Asie occidentale	<0,1	3,2	34,4
Océanie	<0,1	1,8	8,8
Caucase et Asie centrale	<0,1	0,5	32,2
Régions développées	3,2	25,0	70,2
Pays les moins avancés	<0,1 ^b	<0,1	6,0
Pays en développement sans littoral	<0,1 ^a	0,3	11,6
Petits États insulaires en développement	0,4	5,2	27,2

^a Chiffre de 1996.

^b Chiffre de 1998.

Sources : Groupe interinstitutions d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et base de données des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>).

Notes : Sauf indication contraire, les groupements régionaux correspondent aux régions géographiques de l'ONU, auxquelles des modifications ont été apportées afin de constituer dans la mesure du possible des groupes homogènes du point de vue de l'analyse et de la présentation. La composition régionale adoptée pour le rapport de 2010 sur les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement peut être consultée à l'adresse <http://mdgs.un.org>.

La Communauté d'États indépendants se compose du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine en Europe ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan en Asie.

La rubrique « Régions développées » comprend l'Europe (sauf les pays de la Communauté d'États indépendants), l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Les pays d'Europe en transition y sont systématiquement inclus.

En ce qui concerne l'Afrique, certains indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement sont présentés par sous-régions suivant la classification adoptée par la Commission économique pour l'Afrique.

